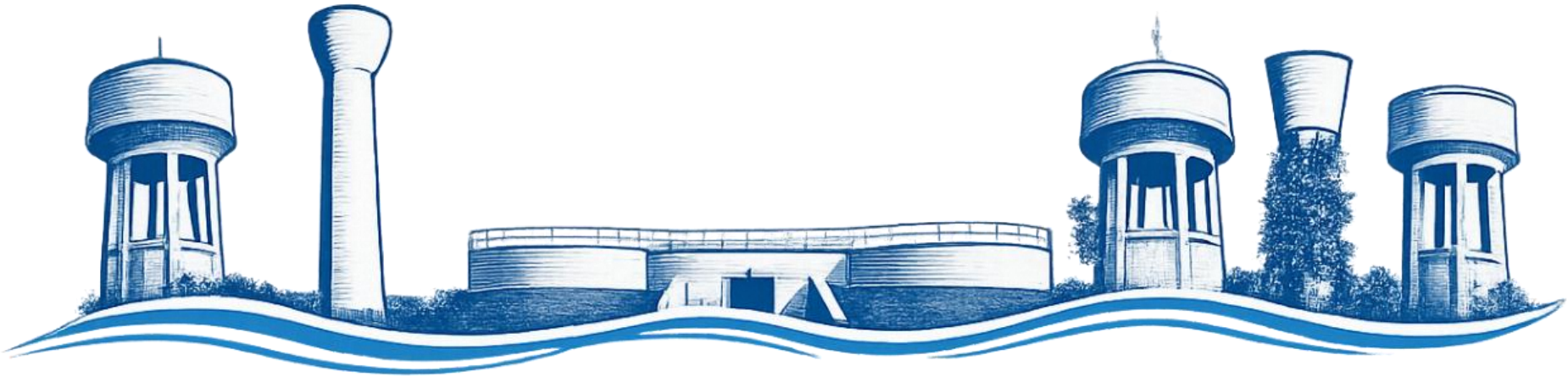
Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Rapport sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice
2025



S.I.A.E.P de Guerbigny
Exploite, distribue et gère votre eau potable depuis 1922
Route de Marquivillers 80500 Guerbigny
✆03 22 37 42 02 ✉eau@siaep-guerbigny.fr www.siaep-guerbigny.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Table des matières

PREAMBULE 6
TERRITOIRE ET GESTION DU SERVICE 7
Un service public ancré dans son territoire depuis plus d'un siècle 7
Un territoire de plus de 10 000 habitants 7
Les missions du syndicat 8
Localisation 8
Les compétences du service 9
Une gouvernance au service du territoire 9
Le Comité syndical 9
Le Bureau syndical 9
Le Président 10
Les élus du S.I.A.E.P. de Guerbigny 10
Personnel du SIAEP de Guerbigny 13
RESSOURCES EN EAU 14
Une ressource souterraine de qualité 14
Station de pompage de Guerbigny 15
Les ouvrages de captage 15
Caractéristiques des forages 16
Une ressource sécurisée et encadrée 16
Les équipements de pompage 17

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Les périmètres de protection des captages 19
Le périmètre de protection immédiat 19
Le périmètre de protection rapproché 19
Le périmètre de protection éloigné 19
Les périmètres de protection du S.I.A.E.P. 20
La chloration 21
Plan Vigipirate 22
Qualité de l'eau 23
VOLUMES ANNUELS PRODUITS 24
Evolution du niveau des nappes souterraines 27
OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE SURPRESSION 29
Réservoirs d'eau potable 29
Télégestion, sectorisation, SIG 31
Réseaux et interconnexions 34
Caractéristiques des réseaux et performances 34
Linéaire du réseau par nature 34
Compteurs de distribution 35
Le rendement primaire du réseau 36
Pertes d'eau 36
Indices linéaires 38
LA QUALITE DE L'EAU 40

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Rappel des lois 40
Les normes 41
ABONNES ET FACTURATION 42
Population desservie 42
Détail des abonnés 42
Tarification de l'eau 42
Modalités de tarification 42
Décomposition du prix de l'eau 43
La part consommation 43
Redevances de l'agence de l'eau : 43
DEPENSES ET TRAVAUX 45
Prestations de contrôle des poteaux incendie 47
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX 48
Travaux prévus en 2026 48
Travaux prévus en 2027 48
ANNEXES 49

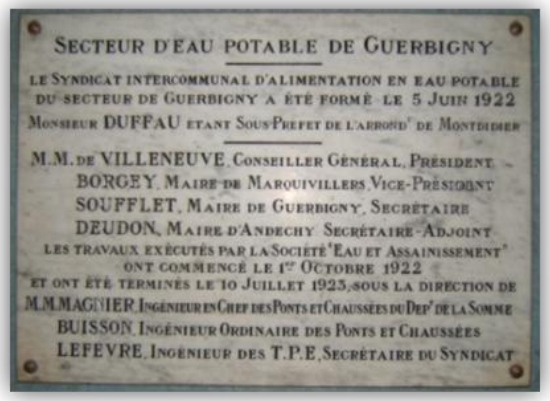
Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

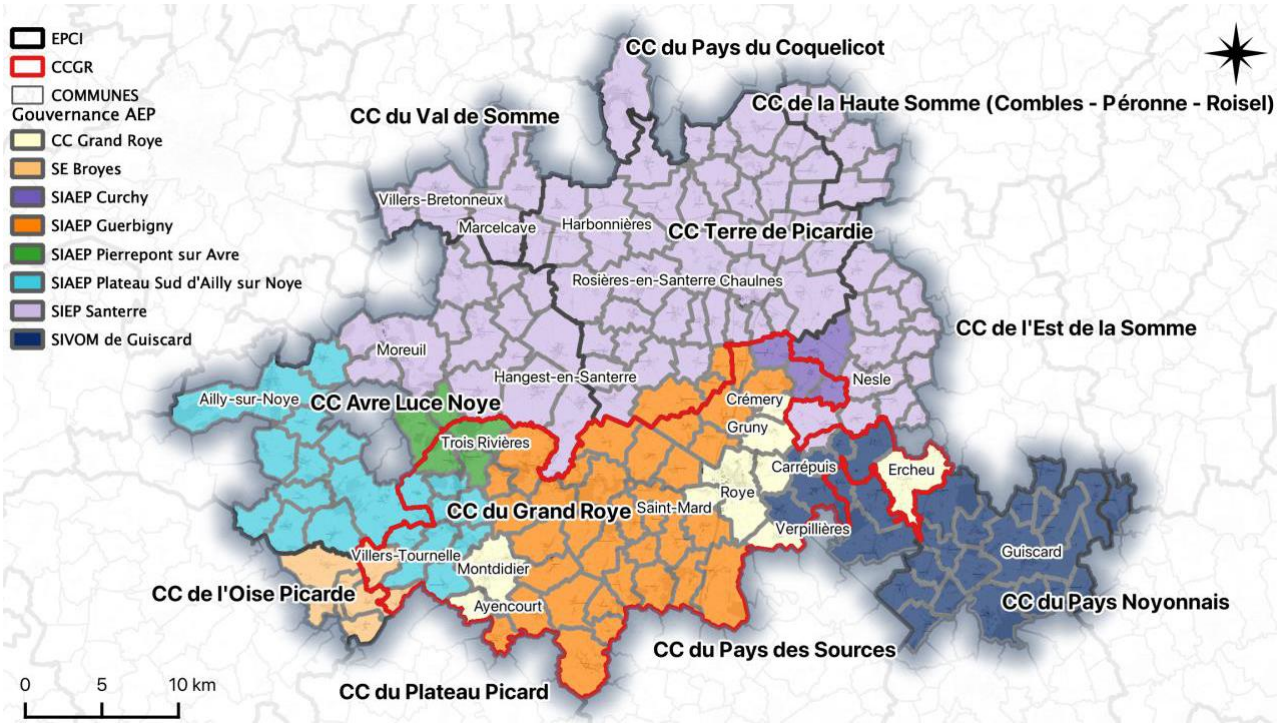
PREAMBULE

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Guerbigny (S.I.A.E.P) se situe dans les départements de la Somme et de l'Oise à 35 kilomètres au Sud-Est d'Amiens et à 10 kilomètres au nord de Montdidier.

Source : Cogite

Plaque d'inauguration du syndicat





Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

TERRITOIRE ET GESTION DU SERVICE

Un service public ancré dans son territoire depuis plus d'un siècle

Créé par arrêté du Conseil général le **5 juin 1922**, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Guerbigny est l'un des plus anciens services publics d'eau potable du département. Son siège est alors installé en mairie de Guerbigny.

L'implantation du premier captage n'est pas le fruit du hasard. Situé au cœur du bassin Artois-Picardie, le territoire bénéficie d'un environnement naturel particulièrement favorable, marqué par la présence de marais, de zones humides et de massifs boisés qui accompagnent le cours de l'Avre. La qualité remarquable de la ressource en eau souterraine, repérée dès la Première Guerre mondiale, constitue encore aujourd'hui l'un des principaux atouts du syndicat.

Le **14 juillet 1923**, après l'achèvement des premiers travaux de pose de canalisations et la construction des châteaux d'eau du Quesnoy-en-Santerre et d'Ételfay, le service débute la distribution d'eau potable auprès de **24 communes**, représentant alors un peu plus de **6 300 habitants**.

À cette époque, le fonctionnement du service diffère sensiblement de celui d'aujourd'hui : le syndicat vend l'eau aux communes, qui en assurent ensuite la distribution auprès de leurs administrés. Chaque commune dispose d'un compteur général servant de base à la facturation, sans obligation pour les habitants de disposer d'un abonnement individuel.

Une nouvelle étape est franchie le **21 juin 2021**, avec la transformation du S.I.A.E.P. en **syndicat mixte**, conséquence de la prise de compétence « Eau » par la Communauté de communes Avre Luce Noye pour l'une des communes adhérentes. Cette évolution institutionnelle permet d'assurer la continuité du service tout en s'adaptant à l'organisation territoriale actuelle.

Un territoire de plus de 10 000 habitants

Depuis le **1er janvier 2019**, le S.I.A.E.P. de Guerbigny dessert **42 communes** et assure l'alimentation en eau potable de plus de **4 712 abonnés**, soit environ **10 470 habitants**.

Le patrimoine exploité comprend :

- **7 réservoirs d'eau** représentant une capacité totale de stockage d'environ **2 650 m^3** ;
- **265 kilomètres de réseau de distribution** ;
- Une pression de service comprise entre **3,1 et 3,2 bars**, garantissant une alimentation fiable des abonnés.

L'eau est distribuée et facturée directement aux usagers par le syndicat.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Le siège administratif est aujourd'hui installé à la station de pompage, route de Marquivillers à Guerbigny.
Le S.I.A.E.P. est un **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)** dont la compétence exclusive est la production et la distribution d'eau potable.

Les missions du syndicat

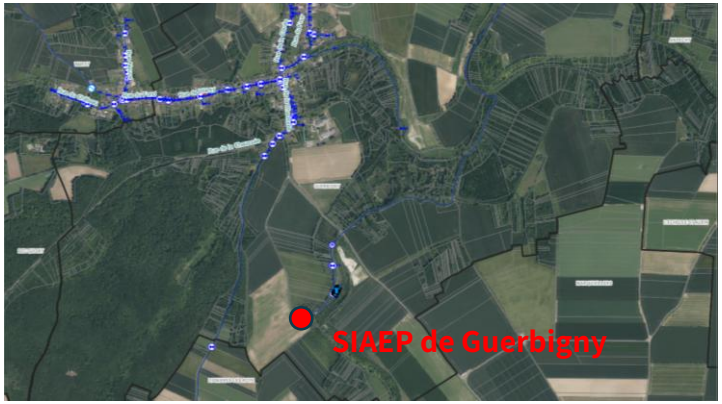
Au nom des communes membres, le syndicat assure l'ensemble des missions relevant du service public de l'eau potable. À ce titre, il est chargé de :

- produire, transférer, stocker et distribuer l'eau potable ;
- exploiter, entretenir, renouveler et sécuriser les ouvrages et les réseaux ;
- préserver et valoriser le patrimoine technique du service ;
- conduire les études nécessaires au développement des infrastructures ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage et le suivi des opérations d'investissement destinées à garantir un service performant, durable et conforme aux exigences réglementaires.

Par son action quotidienne, le S.I.A.E.P. veille à garantir une alimentation en eau potable de qualité, en quantité suffisante et dans les meilleures conditions de continuité de service pour l'ensemble des usagers.

Localisation

Siège du SIAEP de Guerbigny : Route de Marquivillers 80500 GUERBIGNY



Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Les compétences du service

Le S.I.A.E.P. de Guerbigny exerce l'ensemble des missions nécessaires à la gestion du service public de l'eau potable. À ce titre, il assure :

- la **production d'eau potable**, depuis le captage de la ressource jusqu'à son traitement ;
- le **stockage** de l'eau avant sa distribution ;
- la **mise en pression** et la distribution de l'eau potable jusqu'aux abonnés ;
- l'**exploitation, l'entretien et la surveillance** des ouvrages et du réseau ;
- les **travaux de réparation, de renouvellement et de modernisation** des infrastructures ;
- le **renforcement et le développement** des ouvrages afin d'accompagner les besoins du territoire ;
- la **gestion des abonnés**, incluant la relève des compteurs, la facturation et le suivi administratif du service.

L'ensemble de ces missions est assuré avec un objectif permanent : garantir une alimentation en eau potable fiable, continue et conforme aux exigences sanitaires et réglementaires.

Une gouvernance au service du territoire

Le fonctionnement du S.I.A.E.P. est défini par les dispositions de l'arrêté préfectoral du **5 juin 1922**, portant création du syndicat, ainsi que par ses statuts, modifiés en dernier lieu par arrêté interdépartemental du **13 juillet 2022**.

Le Comité syndical

Le Comité syndical constitue l'assemblée délibérante du S.I.A.E.P.
Chaque commune membre y est représentée par **deux délégués titulaires** et **un délégué suppléant**, désignés par leur conseil municipal. En cas d'empêchement de l'un des délégués titulaires, le suppléant siège avec voix délibérative.
Le Comité syndical définit les orientations du service, vote le budget, décide des investissements et adopte les principales délibérations nécessaires au fonctionnement du syndicat.

Le Bureau syndical

Le Bureau syndical est constitué à l'issue de l'élection du Président, conformément aux délibérations du Comité syndical.
Il assure le suivi des affaires courantes, prépare les décisions soumises au Comité et veille à la bonne mise en œuvre de la politique définie par les élus.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Le Président

Le Président est l'exécutif du syndicat. Il prépare et met en œuvre les décisions du Comité syndical, assure l'exécution du budget, ordonne les dépenses, prescrit les recettes et représente le syndicat dans tous les actes de la vie administrative et juridique.
Garant de la continuité du service public, il préside les réunions du Comité syndical et du Bureau syndical et veille au bon fonctionnement du S.I.A.E.P.

Les élus du S.I.A.E.P. de Guerbigny

Le S.I.A.E.P. de Guerbigny est administré par des élus représentant l'ensemble des communes membres. Leur engagement permet d'assurer la gouvernance du service public de l'eau potable, de définir les orientations du syndicat et de suivre les investissements nécessaires au maintien d'un service de qualité.

PRESIDENT	VICE-PRESIDENTS	BUREAU SYNDICAL
Jean-Marie CARRE	Frédérick BOQUET (Ressources Humaines)	Benjamin BIZET
	Cyrille CLEUET (Finances)	Valérie BOITEL
	Alain SOUFFLET	Marcel CHANEAC
		Michel CHOISY
		Christophe DUMONT
		Xavier RIBAUCOURT

MEMBRES DE LA COMMISSIONS : APPEL D'OFFRES & MARCHES

Benjamin BIZET	Cyrille CLEUET
Frédérick BOQUET	Christophe DUMONT
Jean-Marie CARRE	Alain SOUFFLET

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Délégués du SIAEP de GUERBIGNY

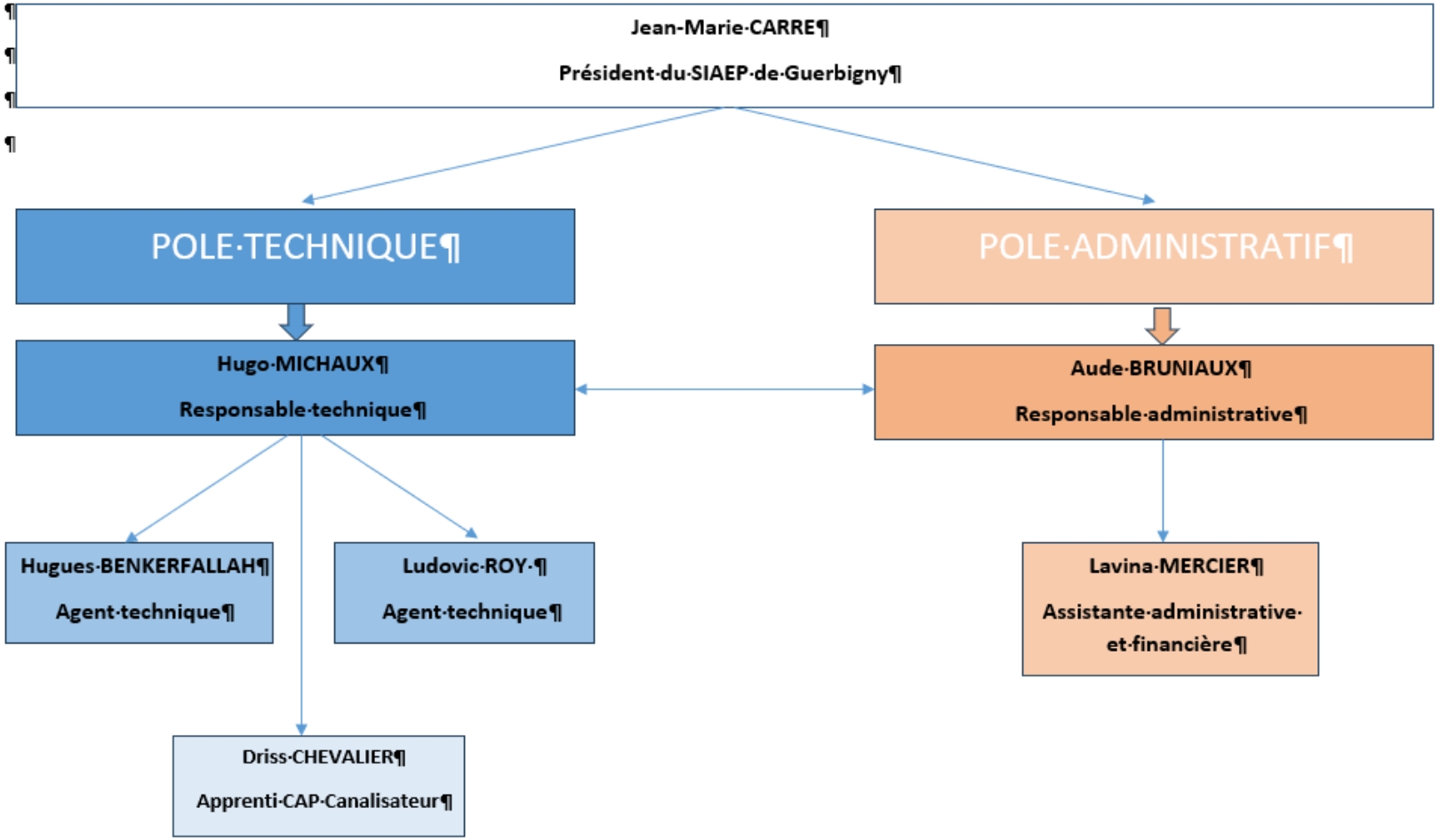
COMMUNE	DELEGUE 1	DELEGUE 2	SUPPLEANT
Amy	Fagoo Philippe	Carpentier Philippe	Bouchoir Gérald
Andechy	Tincourt Olivier	Ledoux Clément	Carpentier Sébastien
Armancourt	Lhotte Georges	Delaporte Stéphane	Bourbier David
Arvillers-Saulchoy	Soilleux Quentin	Cottard Yves	Brunel Michel
Assainvillers	Millon Michel	Boitel Valérie	Legrand Virginie
Avricourt	Parzybut Roger	Lengrand Bruno	Roquencourt Martial
Becquigny	D'Hulst Philippe	Davergne Virginie	Rousseau Jérôme
Beuvraignes	Carrette Christian	Casier-Tillier Françoise	Geraut Jean-Luc
Boussicourt	Carpentier Frédéric	Delaruelle Roger	Maillard Michel
Bus-la-Mesière	Dely Jean-Michel	Blanchard Philippe	Barbier Guillaume
La Chavatte	Verqueren Karine	LENOIR Johnny	MANDRA Anne-Sophie
Crapeaumesnil	Chaneac Marcel	Alves Dos Santos Emmanuel	Messialle Guy
Damery	Destombes J-Pierre	Caron Martine	Pairaud Nadine
Dancourt-Popincourt	Gautier Yves	Snoy-Dupuis P-Philippe	Cleuet Christine
Davenescourt	Pradeilhes J-Claude	Martin Nicolas	Estivalet Myrielle
L'Echelle Saint Aurin	Fournet David	Carré Jean-Marie	
Erches	Balzot Xavier	Godefroy Daniel	Guillemont Philippe
Etelfay	Defever Bruno	Descornes Julien	Chateauraynaud X
Faverolles	Putek Séverine	Bizet Benjamin	Loquet Antoine
Fescamps	Morel Marceau	Jullien Jackie	Lefevre Pascal
Fignières	Veil Yves	Jouniaux Eric	Masset Stéphane
Fransart	Nieto Raymond	Blondel Michèle	Morin Franck
Fresnières	Gout Jean-Claude	Cherault Jean-Michel	Cherault Patrick
Fresnoy-lès-Roye	Ramu Aurore	Cleuet Cyrille	Bober Guillaume
Goyencourt	Bauduin Valérie	Etevez Hubert	Baudelain Fanny
Grivillers	Wintrebert Emmanuel	Tardieu Sébastien	Goubet Patrick
Guerbigny	Soufflet Thomas	Soufflet Alain	Manfroni François

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Hattencourt	Beaucourt Fabrice	Rubigny Sébastien	Gheeraert Patrice
Laboissière en Santerre	Ribaucourt Xavier	Benkerfallah Frédéric	Goret M-Christine
Laucourt	Bail Gary	Prouillet Gérard	Lessire Fabrice
Liancourt-Fosse	Boquet Frédérick	Fimes Mireille	Pillon Isabelle
Lignières-lès-Roye	Lefevre Philippe	Lejuste Guillaume	Guillaume Tiphaine
Margny-aux-Cerises	Nancelle Gauthier	Obry Jean	Charlet Ludovic
Marquivillers	Quentin Thierry	Doinel Lydia	Loget Fabrice
Parvillers-Le Quesnoy	Da Silva Frédéric	Gradel Jean-Louis	Boitel Alain
Piennes-Onvillers	Devismes Brigitte	Duberseuil Céline	Duhamel Alexandre
Remaugies	Bizet Eymeric	Lobry François	Math Joel
Rollot	Choisy Michel	Cozette Jean-Pierre	Grimal Jean-Luc
Rubescourt	Laforêt Christelle	Auget Frédéric	*
Tilloloy	Massies Jacky	Vansteenkiste Benoit	Demoen Gilbert
Villers-lès-Roye	Caron Bruno	Caron Alain	Derobert Philippe
Warsy	Dumont Christophe	Duval Anthony	Ragoo Frédéric

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Personnel du SIAEP de Guerbigny



Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

RESSOURCES EN EAU

Une ressource souterraine de qualité

L'eau distribuée par le S.I.A.E.P. de Guerbigny provient exclusivement des eaux souterraines. Avant d'être acheminée jusqu'aux abonnés, elle est prélevée dans la nappe phréatique au moyen d'ouvrages de captage spécialement aménagés.
À l'échelle nationale, les eaux souterraines représentent près des deux tiers des volumes utilisés pour la production d'eau potable, en raison de leur qualité naturelle et de leur meilleure protection vis-à-vis des pollutions de surface.
Cette ressource constitue un patrimoine précieux qu'il est indispensable de préserver afin de garantir durablement une alimentation en eau potable de qualité.

Des captages protégés :
Les ouvrages de captage constituent le point de départ de la chaîne de production d'eau potable.
Afin de préserver la qualité de la ressource, ils font l'objet de mesures de protection strictes. Leur accès est réglementé et réservé aux seules personnes habilitées afin de prévenir tout risque de pollution accidentelle ou malveillante.
La protection des captages s'inscrit dans une démarche globale de préservation de la ressource en eau. Elle contribue à sécuriser durablement l'alimentation en eau potable des habitants du territoire et à limiter le recours à des traitements complémentaires.
Préserver la qualité de l'eau à la source demeure l'un des leviers les plus efficaces pour garantir un service public performant, durable et respectueux de l'environnement.

- **Captage** de l'eau souterraine.
- **Traitement et contrôle sanitaire**.
- **Stockage dans les châteaux d'eau**.
- **Distribution jusqu'aux abonnés**.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Station de pompage de Guerbigny





Les ouvrages de captage

Le champ captant du S.I.A.E.P. de Guerbigny est implanté dans une **vallée sèche située au sud de Guerbigny**, où la nappe phréatique affleure à faible profondeur. Cette situation géologique offre des conditions particulièrement favorables à la production d'une eau souterraine de grande qualité.

Conscient de la nécessité de préserver durablement cette ressource stratégique, le syndicat mène depuis de nombreuses années une politique active de protection de son aire de captage. À ce titre, **12 hectares de terrains** ont été acquis autour des forages et aménagés en espaces boisés.

Les plantations de **merisiers, frênes, saules et érables** participent naturellement à la préservation de la qualité de l'eau en favorisant la rétention des nitrates et des produits phytosanitaires avant leur infiltration vers la nappe.

L'eau est prélevée à une profondeur d'environ **18 mètres** (profondeur de forage 33 mètres) au moyen de trois forages, puis acheminée vers le réservoir d'Etelfay (2x DN200) et le réservoir du Quesnoy (1x DN300).

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Caractéristiques des forages

Pompe	Forage	Puissance de la pompe	Débit de fonctionnement	Diamètre
P1 110 kW	Forage n°2	110 kW	160 à 230 m^3/h	500 mm
P2 110 kW	Forage n°4	110 kW	160 à 230 m^3/h	290 mm
P3 75 kW	Forage n°3	75 kW	80 à 160 m^3/h	290 mm

Afin d'assurer la continuité du service public, la station est également équipée d'une **prise de raccordement permettant l'alimentation par un groupe électrogène de secours** en cas de défaillance du réseau électrique.

Une ressource sécurisée et encadrée

Les forages disposent d'une capacité de production permettant, si nécessaire, d'assurer l'alimentation de collectivités voisines.

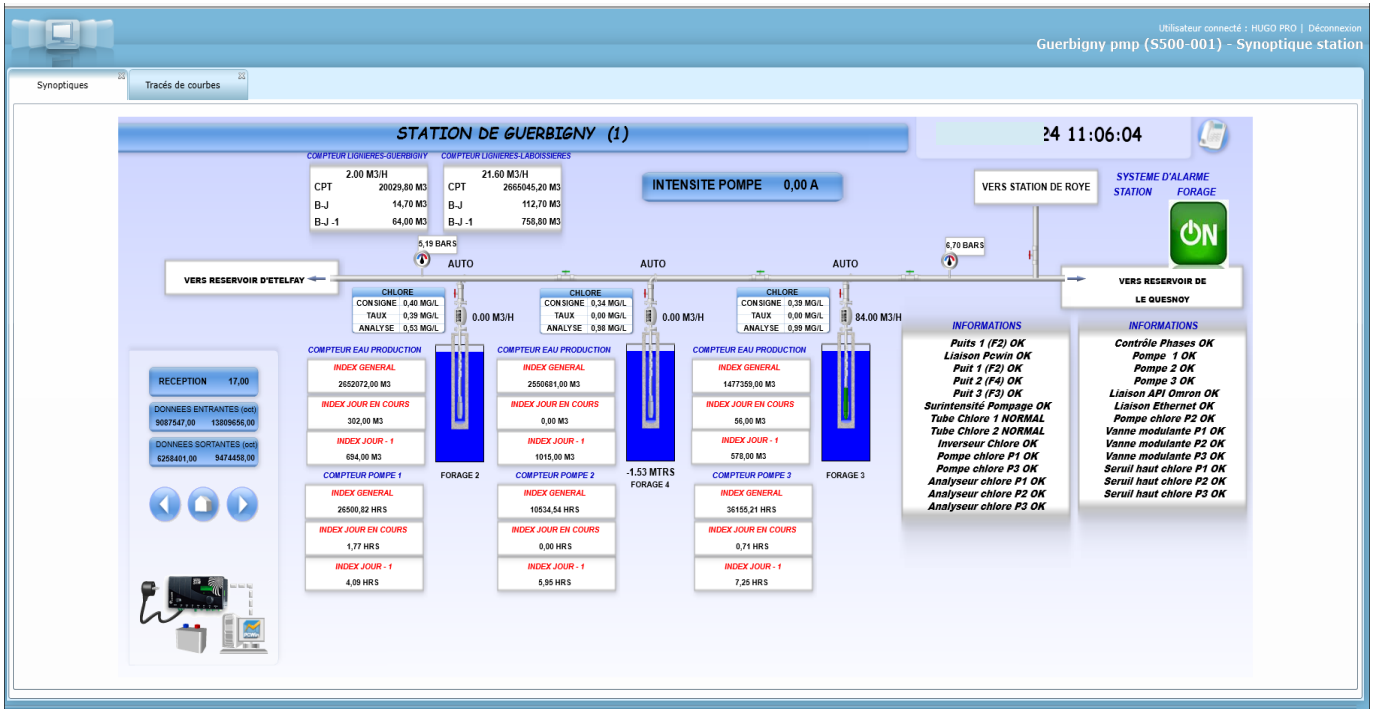
Les forages **n°2** et **n°4** peuvent atteindre un débit de **230 m^3/h**, le **forage n°3** peut, quant à lui, fonctionner jusqu'à **160 m^3/h** afin de répondre ponctuellement aux besoins des collectivités de **Montdidier** ou de **Roye** pour sécuriser l'alimentation du S.I.E.P. du Santerre ou de la Ville de Roye.

Toute augmentation exceptionnelle des prélèvements est strictement encadrée par la réglementation. Lorsque le débit instantané dépasse le seuil autorisé, le syndicat en informe l'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi que les services de l'État.

Conformément à la **Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 13 juin 1995**, le S.I.A.E.P. de Guerbigny est autorisé à prélever **jusqu'à 252 m^3 par heure**, dans la limite de **5 600 m^3 par jour**.

Cette capacité de production constitue un atout majeur pour le territoire. Elle permet non seulement de garantir l'alimentation en eau potable des communes membres, mais également d'apporter, en cas de besoin, un soutien aux réseaux voisins tout en respectant les prescriptions réglementaires.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE



Les équipements de pompage

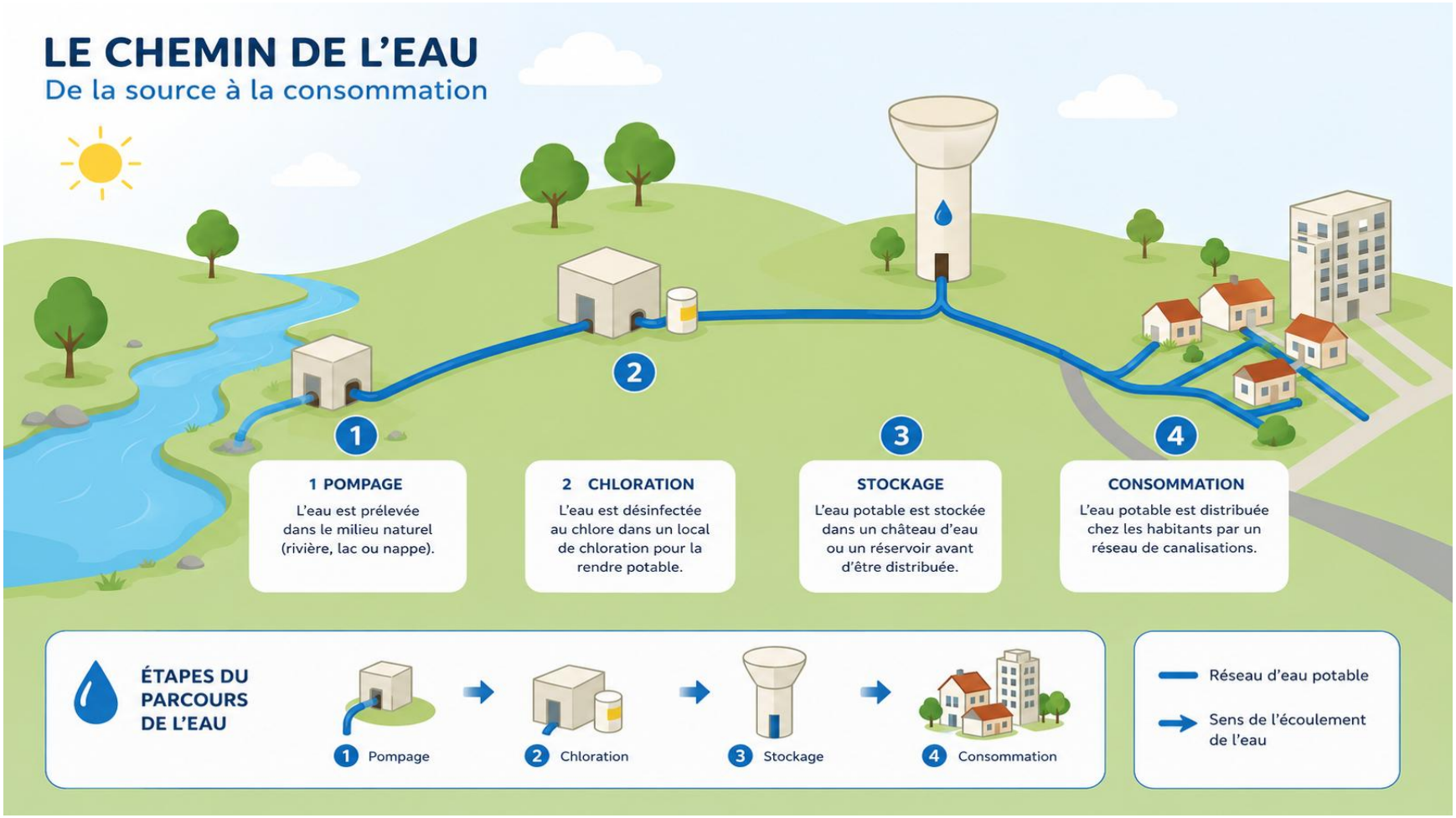
L'eau souterraine est prélevée par les **trois forages** du champ captant, implantés au sein de périmètres de protection définis par la **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** afin de préserver durablement la qualité de la ressource.
Les forages sont équipés de pompes qui assurent l'acheminement de l'eau vers les ouvrages de stockage. Avant son transfert, l'eau fait l'objet d'un **traitement de désinfection au chlore gazeux**, garantissant sa qualité sanitaire conformément aux exigences réglementaires.
L'eau est ensuite refoulée vers les cinq réservoirs du syndicat situés à :

- Le Quesnoy ;
- Ételfay ;
- Rollot ;
- Amy ;
- Margny-aux-Cerises.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Le réservoir de **Liancourt-Fosse** n'est plus utilisé pour le stockage de l'eau potable. Il demeure toutefois intégré au réseau de distribution et dispose de son propre système de chloration par injection de javel afin de garantir la qualité de l'eau distribuée sur son secteur.
L'ensemble de ces équipements contribue à assurer une alimentation continue, sécurisée et homogène en eau potable sur l'ensemble du territoire desservi par le S.I.A.E.P.

Schéma de principe du pompage à la distribution des abonnés



Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Les périmètres de protection des captages

La protection de la ressource constitue un enjeu majeur pour garantir, sur le long terme, une eau potable de qualité.
Autour de chaque captage, des **périmètres de protection** sont instaurés par **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**. Leur objectif est de prévenir les risques de pollution accidentelle ou chronique susceptibles d'altérer la qualité de la nappe phréatique.
Ces périmètres imposent des niveaux de protection adaptés à la proximité des ouvrages de captage.

Le périmètre de protection immédiat

Le périmètre immédiat correspond à la zone située au plus près des ouvrages de captage.
Entièrement clôturé et sécurisé, il est exclusivement réservé à l'exploitation des installations. Toute activité y est interdite, à l'exception des interventions nécessaires à l'entretien des équipements et des espaces verts.

Le périmètre de protection rapproché

Le périmètre rapproché constitue la principale zone de protection de la ressource.
Afin de limiter tout risque de contamination de la nappe, de nombreuses activités y sont interdites ou strictement encadrées, notamment :

- La création de plans d'eau, campings ou aires de stationnement de caravanes ;
- Les rejets, infiltrations ou épandages d'eaux usées, de lisiers ou d'effluents industriels ;
- Le stockage d'engrais, de produits phytosanitaires ou de substances susceptibles de polluer les sols ;
- L'implantation d'ouvrages ou de canalisations transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques ;
- L'ouverture de carrières, gravières ou nouveaux forages ;
- Toute construction ou aménagement non indispensable à l'exploitation du captage.

Ces prescriptions contribuent à préserver durablement la qualité naturelle de la ressource en eau.

Le périmètre de protection éloigné

Le périmètre éloigné couvre une zone plus vaste autour des captages.
Les activités susceptibles d'avoir un impact sur la ressource y demeurent réglementées. Elles peuvent être soumises à des prescriptions particulières ou à une autorisation préalable des services compétents de l'État.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Les périmètres de protection du S.I.A.E.P.

La procédure de Déclaration d'Utilité Publique du champ captant du S.I.A.E.P., engagée en **1994** avec le concours de l'Agence de l'eau, a abouti en **2001** à la mise en place des périmètres de protection réglementaires.
Les surfaces protégées sont les suivantes :

Périmètre	Superficie
Périmètre immédiat	1 680 m^2
Périmètre rapproché	765 000 m^2 (76,5 ha)
Périmètre éloigné	2 923 500 m^2 (292,35 ha, soit environ 2,9 km^2)

Ces dispositifs réglementaires, associés aux actions de protection menées par le syndicat, participent à la préservation durable de la ressource et permettent de sécuriser l'alimentation en eau potable des communes desservies.



Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

La chloration

La chloration, une désinfection maîtrisée pour une eau de qualité

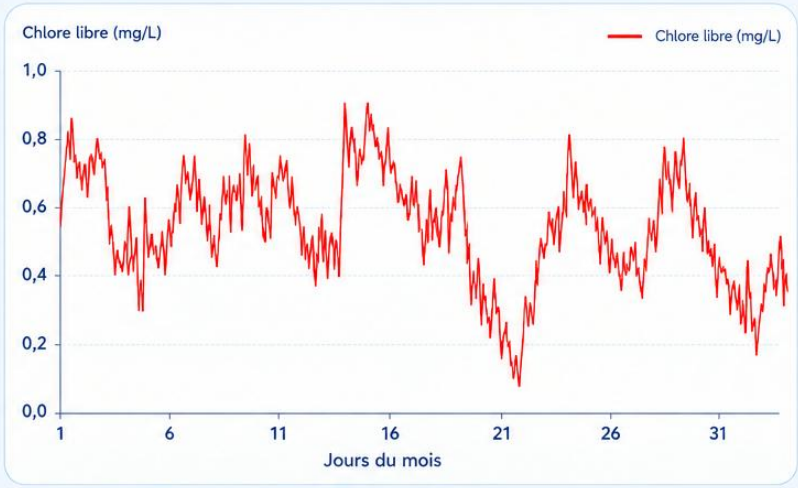
- L'eau distribuée par le SIAEP de Guerbigny est d'origine souterraine et de bonne qualité, aussi bien bactériologique que physico-chimique.

La chloration de l'eau brute est réalisée au niveau des forages, avant son acheminement vers les réservoirs.

La désinfection est assurée par injection de chlore gazeux à raison de 0,3 mg/L, conformément aux recommandations du plan Vigipirate.

SUIVI DU CHLORE RÉSIDUEL

Exemple de suivi en continu sur le réseau



Suivi continu du chlore libre sur le réseau de distribution.

UN MODE DE DÉSINFECTION AUX DEUX ATOUTS MAJEURS

EFFET BACTÉRICIDE IMMÉDIAT

Le chlore élimine efficacement les bactéries lors de l'injection dans l'eau.

EFFET RÉMANENT PROTECTEUR

Il protège l'eau d'une nouvelle contamination pendant le stockage et tout au long de la distribution.



BON À SAVOIR

- Le chlore s'évapore à l'air libre (et pas dans les tuyaux).
- Le goût chloré de l'eau peut disparaître si on la laisse reposer quelques minutes (selon la quantité) dans une carafe ouverte.



La chloration, un geste essentiel pour vous garantir une eau sûre et de qualité au quotidien.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Plan Vigipirate

PLAN VIGIPIRATE

Protéger l'eau potable, notre priorité

VIGIPIRATE
URGENCE ATTENTAT

Le plan VIGIPIRATE est le dispositif national de vigilance, de prévention et de protection face à la menace terroriste. Il comprend des mesures visant à renforcer la sécurité des installations et réseaux essentiels, dont les systèmes d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

NIVEAU NATIONAL EN 2025

URGENCE ATTENTAT
Niveau maximal de vigilance

En 2025, la posture nationale VIGIPIRATE a été maintenue au niveau « urgence attentat », à la suite de la décision du 24 mars 2024.

HIVER - PRINTEMPS 2025
à compter du 15 janvier 2025

ÉTÉ - AUTOMNE 2025
à compter du 1er juillet 2025

DES MESURES ADAPTÉES AUX INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

SURVEILLER
Surveillance accrue des installations et des ouvrages.

SÉCURISER
Prévention des risques d'intrusion, de malveillance et de dégradation.

SENSIBILISER
Sensibilisation des personnels aux enjeux de sûreté et aux bons réflexes.

RÉAGIR
Capacité de renforcement de la désinfection et aux d'activation de mesures spécifiques.

CAPACITÉ DE RENFORCEMENT DE LA DÉSINFECTION

Le plan VIGIPIRATE prévoit la possibilité de mettre en œuvre une surchloration des eaux du réseau public lorsque cette mesure est décidée par l'autorité compétente.

Selon la circulaire DGS n° 2003-524 du 7 novembre 2003, les objectifs de concentration minimale de chlore libre à maintenir sont les suivants :



0,3 mg/L
de chlore libre minimum
en sortie des réservoirs



0,1 mg/L
de chlore libre minimum
en tout point du réseau de distribution



3 jours
délai maximal de mise en œuvre après notification par l'autorité compétente

Le SIAEP de Guerbigny veille à maintenir ses installations et ses procédures en capacité de répondre aux situations exceptionnelles susceptibles d'affecter la sécurité de l'alimentation en eau.

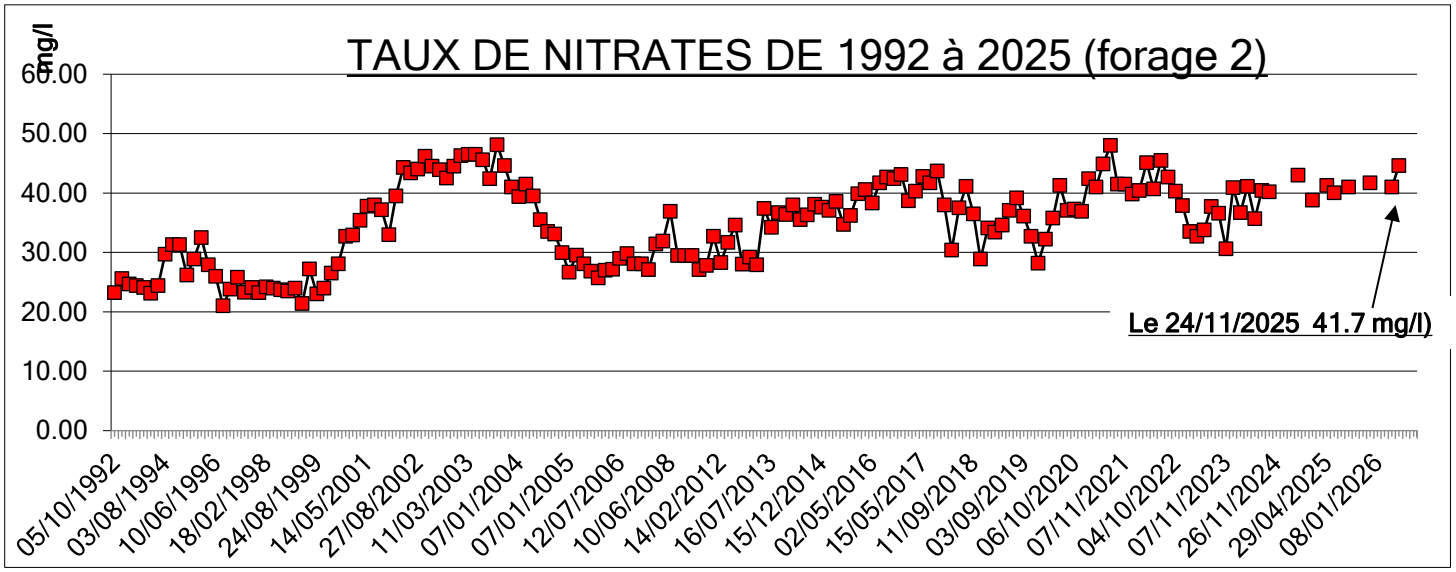
La protection de l'eau potable repose sur une combinaison de prévention, de surveillance et de capacité d'intervention rapide.

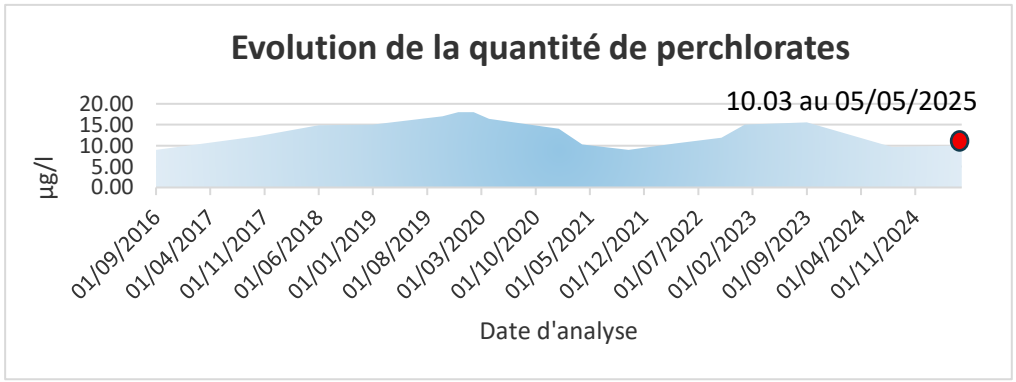
***Référence réglementaire** : Circulaire DGS n° 2003-524 / DE n° 19-03 du 7 novembre 2003 relative aux mesures à mettre en œuvre en matière de protection des systèmes d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine dans le cadre du plan VIGIPIRATE.*

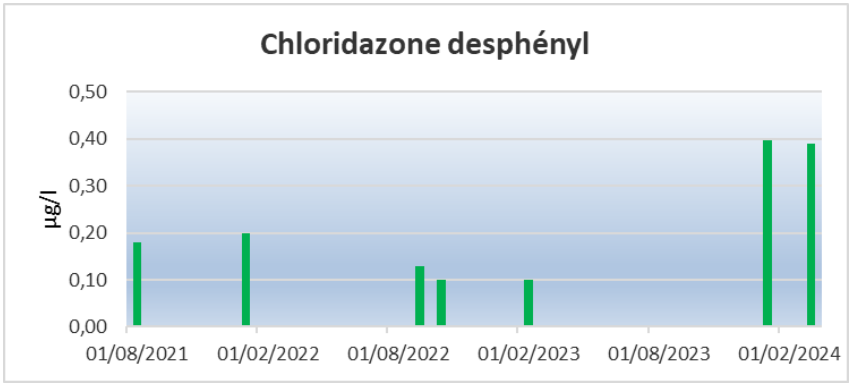
Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Qualité de l'eau

L'eau souterraine de la nappe est de très bonne qualité. L'ARS (Agence Régionale de la Santé) contrôle régulièrement cette eau.
En 2012 l'ARS a lancé une campagne d'analyses concernant les perchlorates, ceux-ci étaient à 12.5µg/l. Eté 2025 le taux est à 10.03/l.







SIAEP de Guerbigny

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

VOLUMES ANNUELS PRODUITS

Année	M ³ pompés				M ³ vendus Total	M³ vendus aux abonnés du SIAEP (VP063 + VP201)				M³ vendus à Verpillières	M³ vendus à Montdidier	TOTAL DES VENTES	Echange SIAEP-SIEP		TOTAL RELIQUAT	Article Fuites Abonnés	M³ de service	M³ compta-bilisés	Rendement en %	Perte	Perte en %	Nbre kms conduite	Nbre kms conduite remplacées	Pourcentage de renouvellement	Nbre de fuite	Nbre d'Abo	Nbre Abo/ km	Indice Linéaire de Perte en (m³/jr/km)	Indice Linéaire de Réparation	Indice Linéaire de Consommation en (m³/jr/km)
	P1(F2)	P2(F4)	P3(F3)	TOTAL VP059		DOMESTIQUE	NON DOMESTIQUE	Dailycer	TOTAL			VP061	Reliquat en faveur du SIAEP	Reliquat en faveur du SIEP	VP060	VP221														
				A					B	C	D		E	F		G	H	I=B+C+D+E+G +H	J=I/(B+F)* 100	K=A-I	L=K/A*100	M			O	P		N=K/M/ 365	Q=P* 100/O	R=B/L / 365
1995				789 030	555 553				481 992		73 561	73 561			0			555 553	70.41	233 477	29.59	250						2.56		
2000				822 400	619 647			58 194	555 647		64 000	64 000			0	4 944		624 591	75.95	197 809	24.05	250				3434		2.17		
2005				838 576	614 599			88 333	571 069		43 530	43 530	729	0	729	1 589		616 917	73.57	221 659	26.43	258			88	3617	14	2.35	0.34	6.06
2010				721 288	581 200			99 496	519 195		62 005	62 005	8 960	0	8 960	1 443		591 603	82.02	129 685	17.98	262			81	3964	15	1.36	0.31	5.43
2015				733 054	597 489			75 622	480 260	75 259	41 970	117 229	0	1 615	-1 615	6 560	1 100	605 149	82.37	127 905	17.45	268			31	4122	15	1.31	0.12	4.91
2020				726 382	625 957			69 211	584 220	15 456	26 281	41 737	0	147	-147	4 216	3 400	633 573	87.21	92 809	12.78	267	1.68	0.63	71	4856	18	0.95	0.27	5.99
2021				700 250	631 362			67 882	590 593	12 840	27 929	40 769	0	264	-264	5 268	2 400	639 030	91.22	61 220	8.74	265	1.75	0.66	105	4878	18	0.63	0.40	6.11
2022				730 269	597 910			61 852	552 974	16 755	28 181	44 936	12 004	0	12 004	11 057	3 000	623 971	85.44	106 298	14.56	265	4.24	1.60	63	4906	19	1.10	0.24	5.72
2023	268 345	265 071	159 656	693 072	599 177			73 790	555 943	16 361	26 873	43 234	0	63	-63	2 397	2 600	604 174	87.17	88 898	12.83	265	4.02	1.52	44	4918	19	0.92	0.17	5.75
2024	259 181	249 509	172 563	681 253	609 188	458 310	109 730	79 393	568 040	13 668	27 480	41 148	0	123	-123	7 605	3 000	619 793	90.96	61 460	9.02	265	0.04	0.02	26	4720	18	0.64	0.10	5.87
2025	264 212	253 791	161 761	679 764	582 685	439 087	100 166	65 532	539 253	14 512	28 920	43 432	0	7 202	-7 202	5 752	3 200	591 637	86.12	88 127	12.96	265	2.59	0.98	20	4712	18	0.91	0.08	5.58

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

ÉTAT DU RÉSEAU DU SIAEP DE GUERBIGNY

LES CHIFFRES CLÉS 2025

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs techniques et financiers du réseau de distribution d'eau potable.



679 764 m³ d'eau prélevée
↘ -0,2 % par rapport à 2024

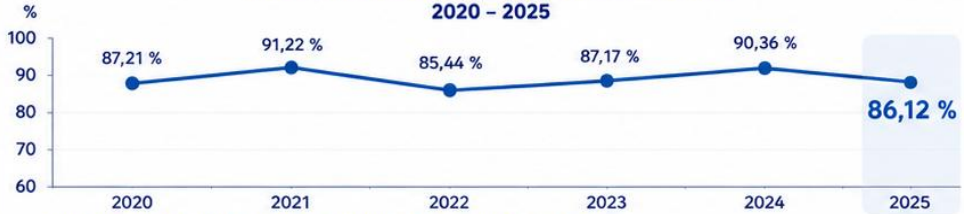
582 685 m³ d'eau vendue
↘ -4,4 % par rapport à 2024

86,12 % de rendement du réseau
↘ -4,24 points par rapport à 2024

12,96 % de pertes en réseau
↗ +3,94 points par rapport à 2024

0,98 % de taux de renouvellement
↗ +0,96 point par rapport à 2024

ÉVOLUTION DU RENDEMENT DU RÉSEAU 2020 – 2025



Après une amélioration en 2024, le rendement du réseau baisse en 2025 et retrouve un niveau comparable à celui de 2020.

À RETENIR EN 2025

- Le rendement du réseau diminue : 86,12 % en 2025 contre 90,36 % en 2024.
- Le volume de perte augmente : 88 127 m³ en 2025, soit +26 667 m³ par rapport à 2024.
- L'indice linéaire de perte atteint 0,91 m³/j/km (contre 0,64 m³/j/km en 2024).
- Remplacement de 268 compteurs de plus de 15 ans.
- 20 fuites ont été recensées en 2025 (contre 26 en 2024).

265 km de réseau de distribution
stable par rapport à 2024

4 712 abonnés
stable par rapport à 2024

10 430 habitants sur le territoire

42 communes sur le territoire

268 compteurs remplacés de plus de 15 ans

2,59 km de réseau remplacés en 2025

TABLEAU DÉTAILLÉ DES INDICATEURS 2020 – 2025

Retrouvez l'ensemble des données techniques et financières du réseau dans le tableau détaillé ci-contre.

Indicateurs clés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume pompé (m³)	726 382	700 250	730 269	693 072	681 253	679 764
Volume vendu (m³)	625 957	631 362	597 910	599 177	609 188	582 685
Rendement du réseau (%)	87,21	91,22	85,44	87,17	90,36	86,12
Pertes (m³)	92 809	61 220	106 298	88 898	61 460	88 127
Pertes en (%)	12,78	8,74	14,56	12,83	9,02	12,96
Indice linéaire de perte (m³/j/km)	0,95	0,63	1,10	0,92	0,64	0,91
Taux de renouvellement (%)	0,63	0,66	1,60	1,52	0,02	0,98
Nombre de fuites	71	105	63	44	26	20
Nombre d'abonnés	4 856	4 878	4 906	4 918	4 720	4 712

La maîtrise des pertes et le renouvellement du réseau sont des leviers essentiels pour préserver la ressource en eau et maintenir la performance du service sur le long terme.

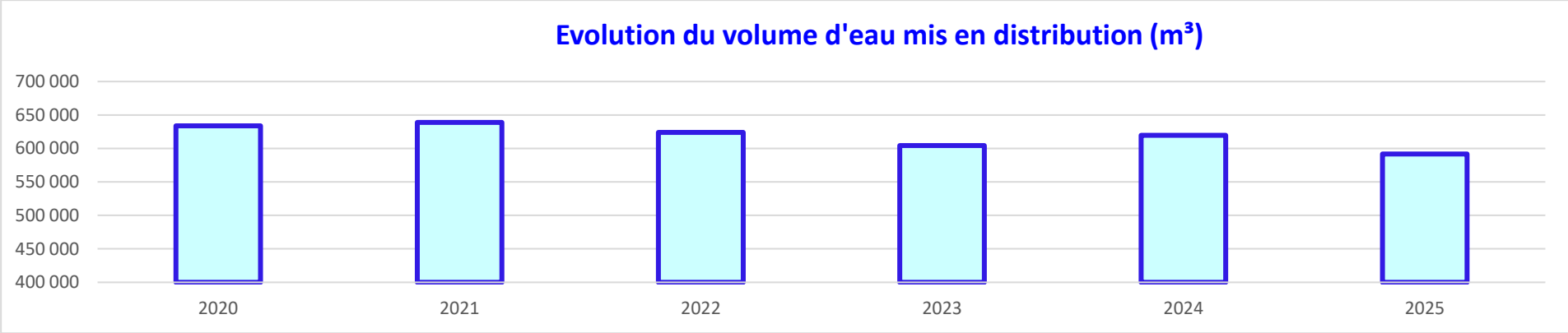
Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

a) Le volume mis en distribution (volume introduit dans le réseau d'eau potable)

Volume distribué = Volume vendu + Volume importé + volume exporté + fuite (Art 9) + m³ de service

Volume produit : volume issu des ouvrages de production d'eau potable
Volume importé : volume d'eau potable provenant d'un service extérieur
Volume exporté : volume d'eau potable livré à un autre service extérieur
Volume fuite : (Code général des collectivités territoriales – Article L2224-12-4 modifié par la Loi n°2012-525 du 17 mai 2011 Art2)
Volume m³ de service : volume d'eau potable utilisé pour le nettoyage de réservoir, les purges et les essais de poteaux incendie.

b) Evolution du volume mis en distribution de 2020 à 2025



c)Les volumes consommés non comptés

Ces volumes comprennent :

- **Les besoins du service d'eaux** : nettoyage des réservoirs, les purges et vidanges de réseau. Les bouts de conduite en antenne doivent être purgés périodiquement pour éviter que l'eau ne devienne stagnante. Les installations comme les réservoirs, bâche de reprise doivent être vidangées et nettoyées pour enlever les dépôts une fois par an.
- **La défense à incendie** : les volumes d'eau nécessaires aux pompiers pour lutter contre les incendies.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

- **Les robinets flotteurs** : il se grippe très occasionnellement ce qui entraîne une fermeture défectueuse et permettant à l'eau de continuer à s'écouler. Cette eau passe alors par le trop-plein du réservoir. Une perte d'eau est provoquée, la télégestion prévient les agents si un niveau est anormal.
- **Les fuites sur le réseau :** petites fuites ou bien casses sur les conduites d'alimentation du réseau.

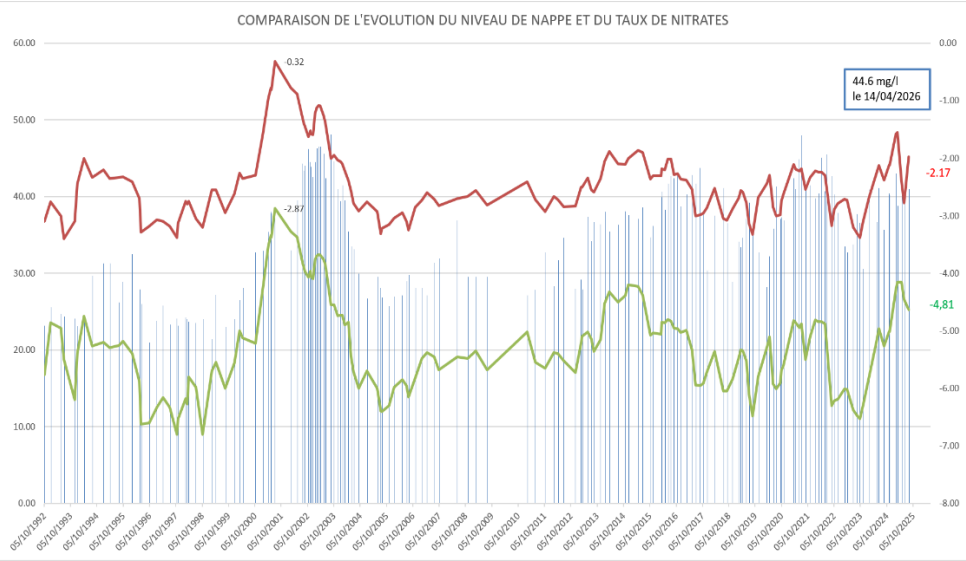
d) Les volumes consommés comptabilisés

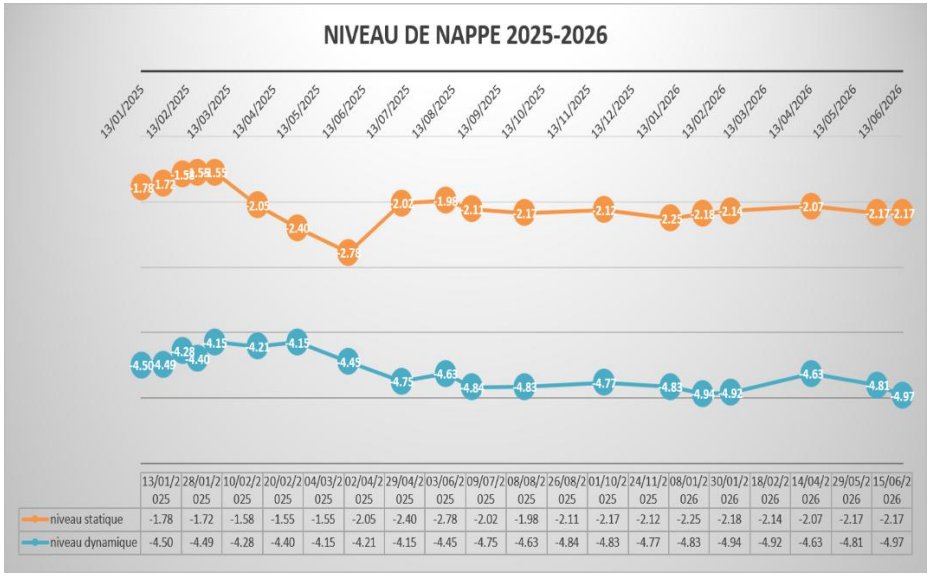
Ces volumes résultent de la lecture des appareils de comptage installés sur les branchements des usagers :

- Des **abonnés domestiques** : la relève des compteurs est réalisée deux fois par an
- Des **gros consommateurs :** DAILYCER à Faverolles, les agriculteurs, services municipaux…

Evolution du niveau des nappes souterraines

L'eau souterraine de la nappe est de très bonne qualité. L'ARS (Agence Régionale de la Santé) contrôle régulièrement cette eau. Rien n'est ajouté à l'eau de la nappe mis à part une injection de chlore gazeux à raison de 30mg/l prévue par le plan Vigipirate.

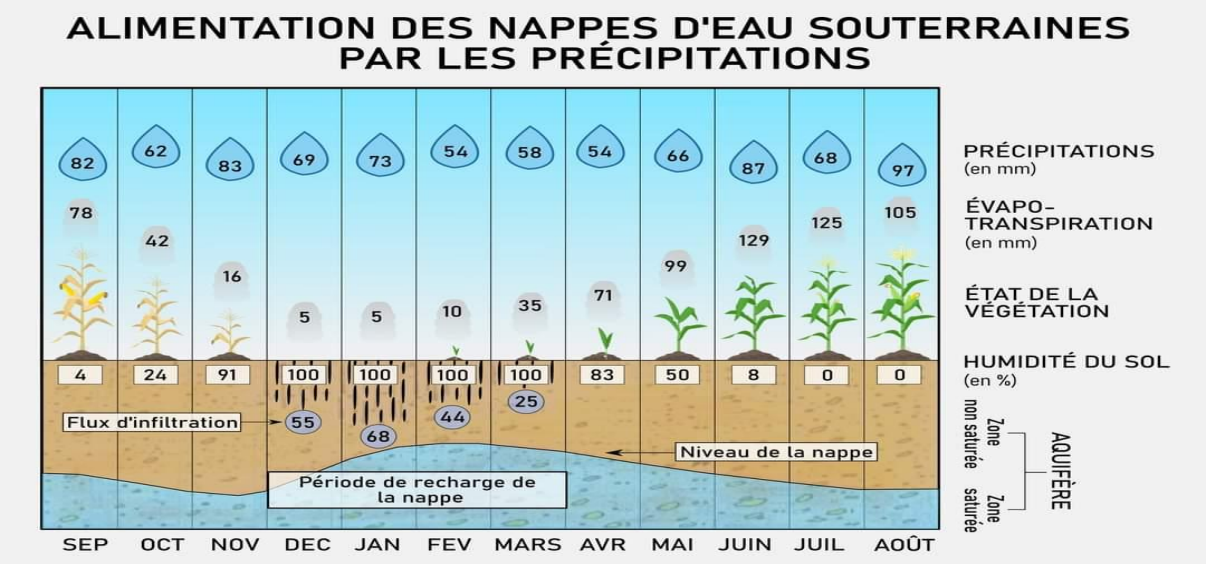




	13/01/2025	28/01/2025	10/02/2025	20/02/2025	04/03/2025	02/04/2025	29/04/2025	03/06/2025	09/07/2025	08/08/2025	26/08/2025	01/10/2025	24/11/2025	08/01/2026	30/01/2026	18/02/2026	14/04/2026	29/05/2026	15/06/2026
niveau statique	-1.78	-1.72	-1.58	-1.55	-1.55	-2.05	-2.40	-2.78	-2.02	-1.98	-2.11	-2.17	-2.12	-2.25	-2.18	-2.14	-2.07	-2.17	-2.17
niveau dynamique	-4.50	-4.49	-4.28	-4.40	-4.15	-4.21	-4.15	-4.45	-4.75	-4.63	-4.84	-4.83	-4.77	-4.83	-4.94	-4.92	-4.63	-4.81	-4.97

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Mieux comprendre le fonctionnement d'une nappe phréatique



Source : La Météo de la Somme

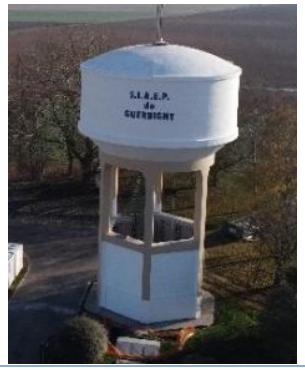
En temps normal, il peut être distingué 5 étapes distinctes :

1/ De fin novembre à mars, les sols humides permettent aux précipitations abondantes de s'infiltrer jusqu'à la nappe. Il s'agit de la période de recharge des nappes.
2/ Durant l'hiver, la végétation en dormance et les températures fraiches permettent une faible évaporation. La nappe n'est pas sollicitée.
3/Dès la fin mars, la végétation se réveille (et pompe beaucoup d'eau), le sol s'assèche et la douceur revient. Il y a plus d'eau qui s'évapore que de précipitations.
4/Durant l'été, la végétation pompe beaucoup d'eau, et l'évaporation est à son maximum (sols secs). Il y a plus d'eau qui sort du système que d'eau qui rentre. La nappe est sollicitée, son niveau baisse.
5/En début d'automne, la nappe termine sa « vidange » et atteint son niveau le plus bas de l'année. C'est ce qu'on appelle l'étiage.

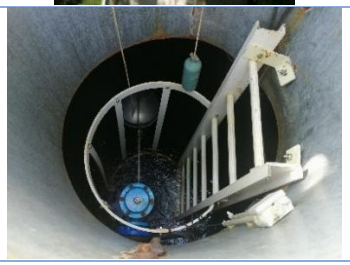
Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE SURPRESSION

Réservoirs d'eau potable

Site		Capacité	Côtes altimétriques (m)		
Réservoir du Quesnoy		600 m^3	-Altitude : 101 m NGF	-Radier 116.18 m	-Trop-plein 120.95 m
Réservoir sur tour d'Etelfay		600 m^3	-Altitude : 106 m NGF	-Radier 122.00 m	-Trop-plein 126.50 m
Réservoir semi-enterré d'Etelfay		2x400 m^3	-Altitude : 106 m NGF	-Radier 104.80 m	-Trop-plein 109.80 m

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Réservoir de Rollot		200 m^3	-Altitude : 116 m NGF	-Radier 133.57 m	-Trop-plein 137.52 m
Bâche Rollot (SE)		100 m^3	-Altitude : 116 m NGF	-Radier 113 m	-Trop-plein 116 .00 m
Réservoir d'Amy		200 m^3	-Altitude : 94 m NGF	-Radier 117.00 m	-Trop-plein 122.00 m
Réservoir de Margny-aux-Cerises		150 m^3	-Altitude : 82 m NGF	-Radier 105.00 m	-Trop-plein 108.00 m

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

L'eau traitée est transférée vers les trois réservoirs de stockage par le biais de trois conduites de refoulement de diamètre :

- DN 300 et 250 vers le réservoir du Quesnoy
- DN 200 X 2 vers les réservoirs d'Etelfay
- DN 150 vers le réservoir de Rollot alimenté par le réservoir d'Etelfay
- DN 200 vers le réservoir d'Amy par le réservoir d'Etelfay
- DN 100 vers le réservoir de Margny-aux-Cerises par le réservoir d'Amy

L'eau appartenant au syndicat est envoyée jusqu'aux réservoirs.

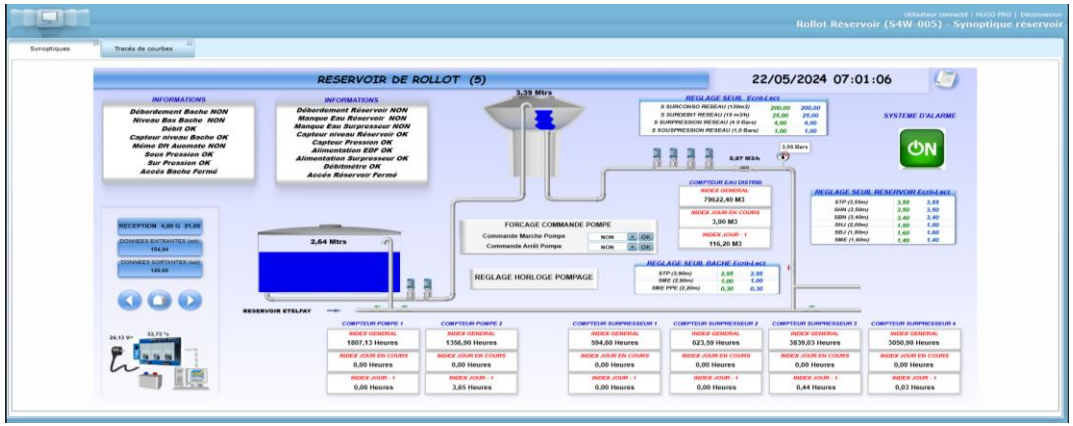
Télégestion, sectorisation, SIG

Télégestion

Le système de télésurveillance permet de gérer à distance l'ensemble des sites via un ordinateur au syndicat et/ou au domicile des différents techniciens. Il permet :

- La surveillance des niveaux des réservoirs : pression, débit, alimentation électrique…
- La surveillance des stations de pompages : pression, débit, alimentation électrique…
- Les transmissions des défauts et alarmes aux agents d'astreinte.

Le système fonctionne à partir de cartes SIM.
L'ensemble des sites est donc contrôlé par télégestion sur PC WIN 2. L'agent d'astreinte a un accès permanent à la télégestion via son smartphone.



Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Sectorisation

La sectorisation consiste en la découpe permanente (cas du diagnostic permanent) ou temporaire (cas de du diagnostic ponctuel) d'un réseau en différents sous-réseaux pour lesquels les volumes mis en distribution et/ou les débits sont suivis en permanence ou de façon temporaire.

Les informations recueillies en sectorisation pourront :

- Permettre le diagnostic volumique de chaque secteur (volumes introduits, volumes perdus…)
- Permettre de classer les secteurs suivant leur niveau de perte et participer à la hiérarchisation des actions de diagnostic et de recherche de fuite.
- Compléter la connaissance du réseau.
- Intervenir dans les plus brefs délais pour préserver la ressource.

Chaque UDI dispose actuellement de différents compteurs (mise en distribution et/ou de sectorisation).

Des compteurs ont été installés et équipés de cartes SIM permettant l'envoi quotidien des relevés. Ces données sont centralisées sur la télégestion et l'analyse des résultats permet de déterminer la localisation précise des fuites sur le réseau.

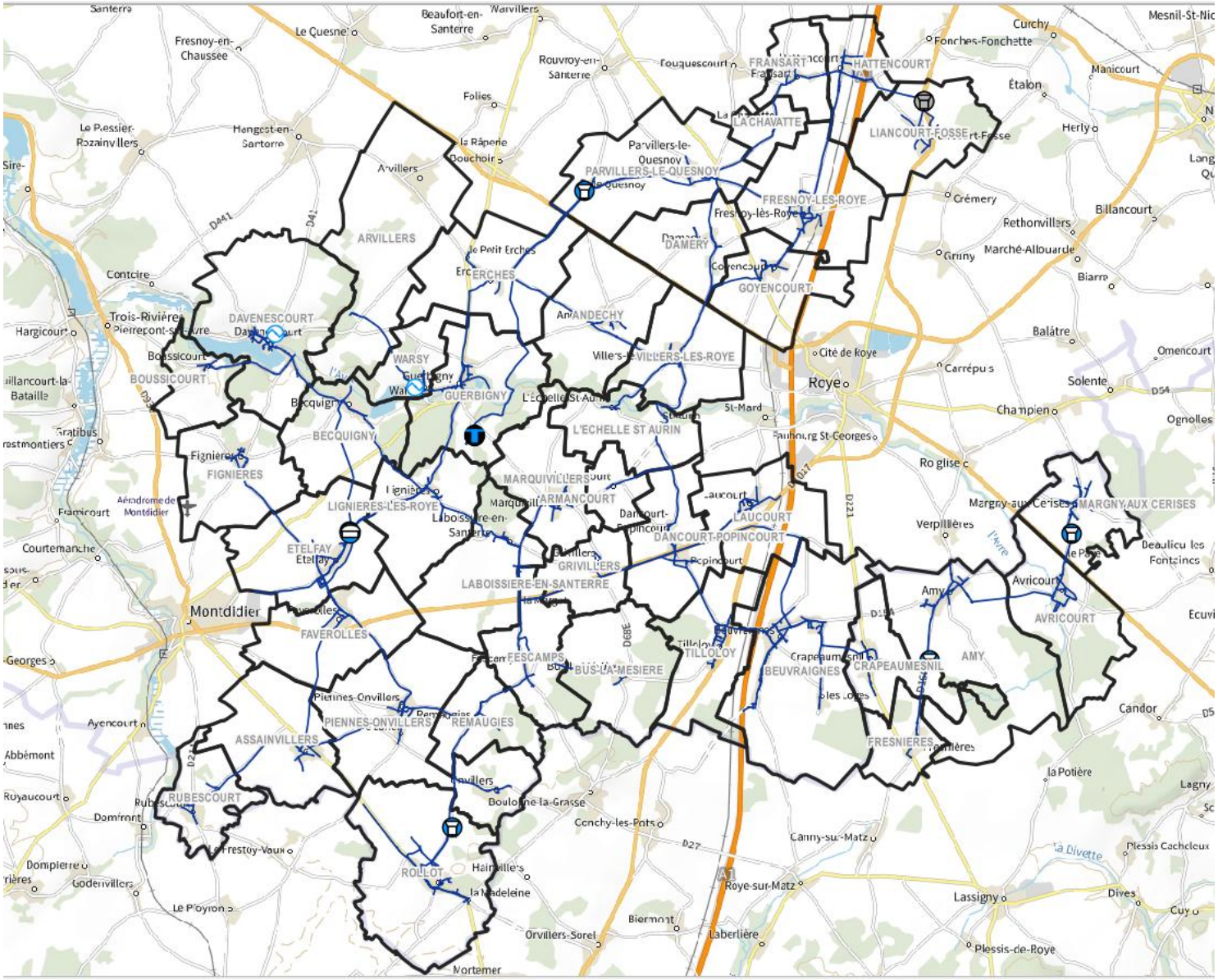
La pose de compteurs supplémentaires va permettre de modéliser le fonctionnement du réseau d'eau potable sur un logiciel dédié.

Cartographie, système d'information géographique (SIG)

Depuis octobre 2022, le syndicat utilise un nouveau logiciel : QGIS.



Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE



Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Réseaux et interconnexions

Les réseaux de distribution du SIAEP de Guerbigny sont référencés par rapport aux stations de pompages

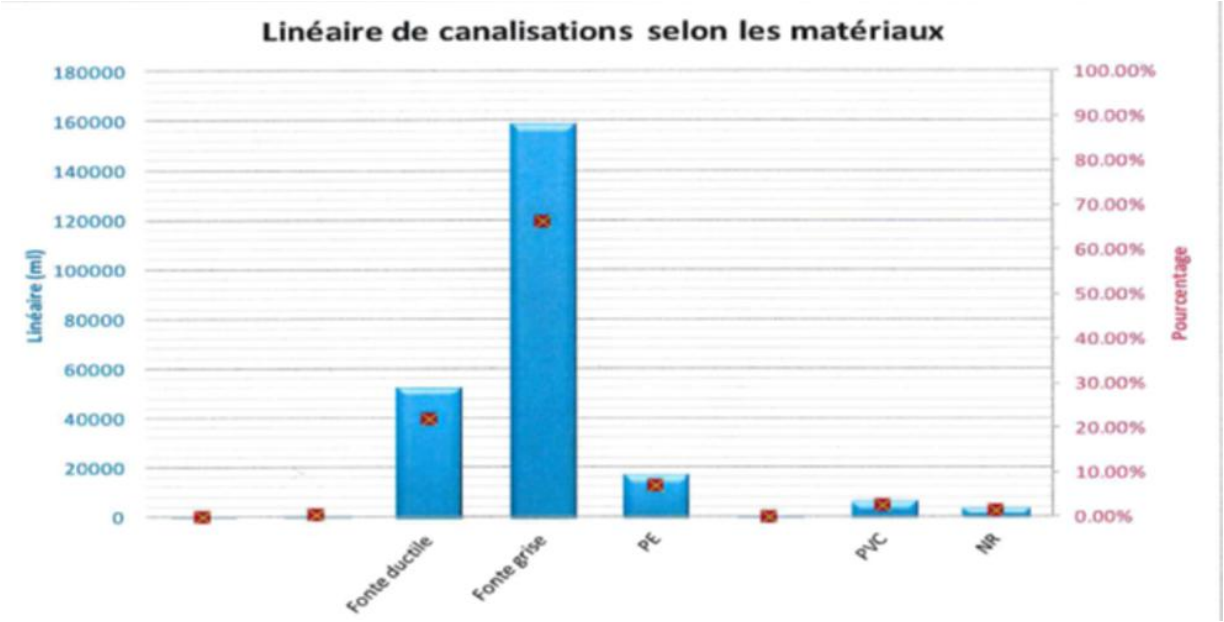
Le S.I.A.E.P est interconnecté à quatre autres collectivités :

- La **Ville de Montdidier**, à qui il vend environ 75 m^3 d'eau par jour
- Le **S.I.E.P du Santerre**, avec qui il échange 110 m^3d'eau par jour.
- La **Ville de Roye**, avec qui il a été réalisé une interconnexion pour assurer une sécurité réciproque.
- La commune de **Verpillères**, à qui il vend environ 38 m^3 d'eau par jour

Caractéristiques des réseaux et performances

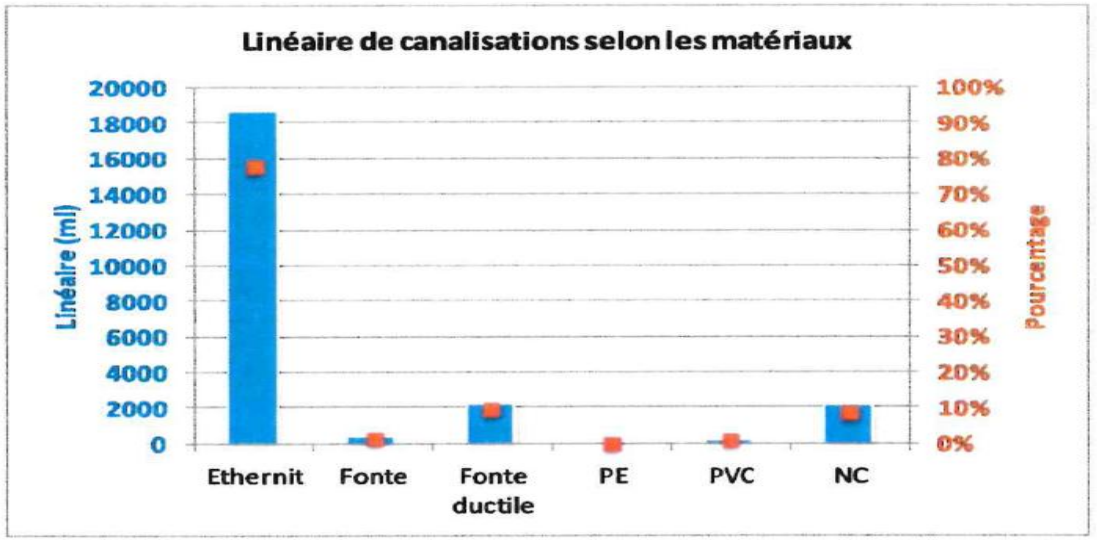
Linéaire du réseau par nature

SIAEP de Guerbigny : majorité de fonte grise



Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Ancien SIAEP D'Amy (24 kms) : majorité d'Eternit



Compteurs de distribution

Afin de déterminer et facturer les volumes distribués aux abonnés, 4 712 compteurs ont été installés.

Diamètre	Nombre de compteurs
15	4 228
20	312
25	42
30	78
40	46
50	2
60	2
100	2
TOTAL	**4 712**

Renouvellement de compteurs

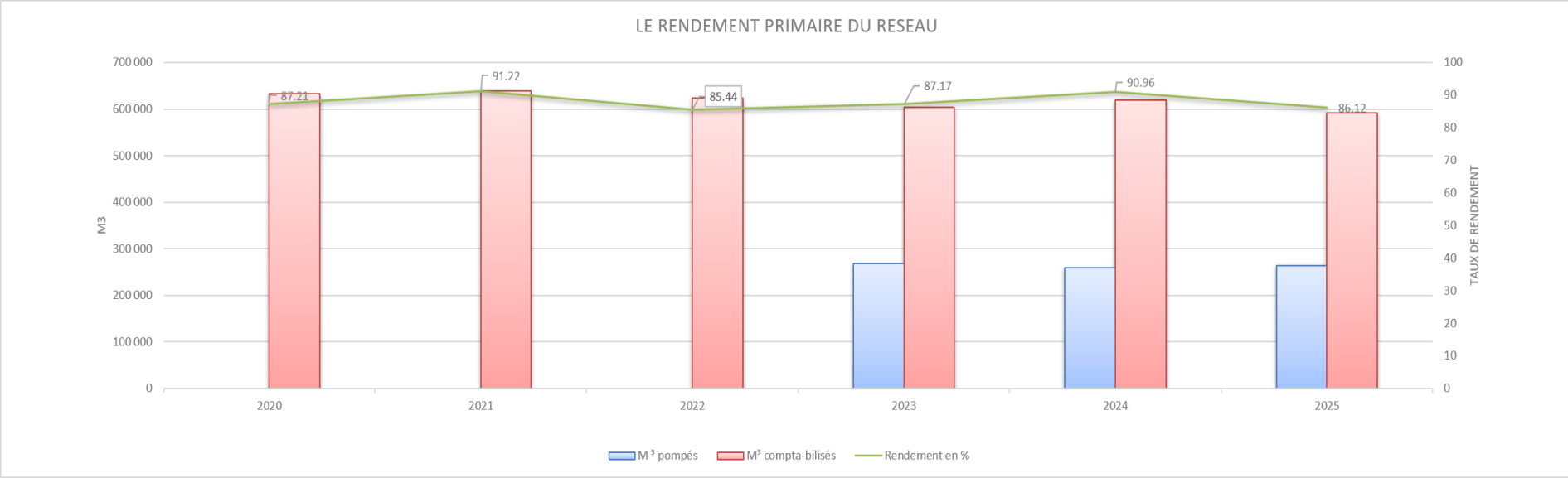
En 2025, 268 compteurs de plus de 15 ans ont été renouvelés par les agents du SIAEP.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Le rendement primaire du réseau

Plusieurs facteurs tels que les volumes prélevés hors comptage, les valeurs faussées par les vieux compteurs ou encore les erreurs de relevés de compteur ou les fuites rendent le calcul du rendement exact difficile à établir.

Rendement primaire = Volume comptabilisé ou facturé / Volume pompé x 100

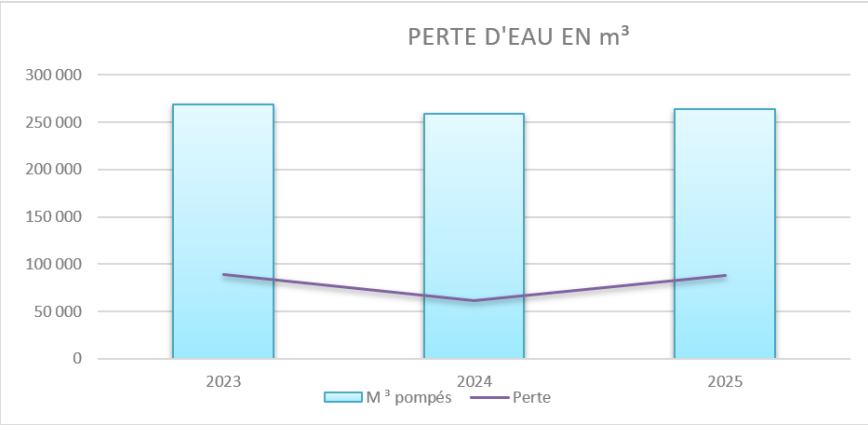


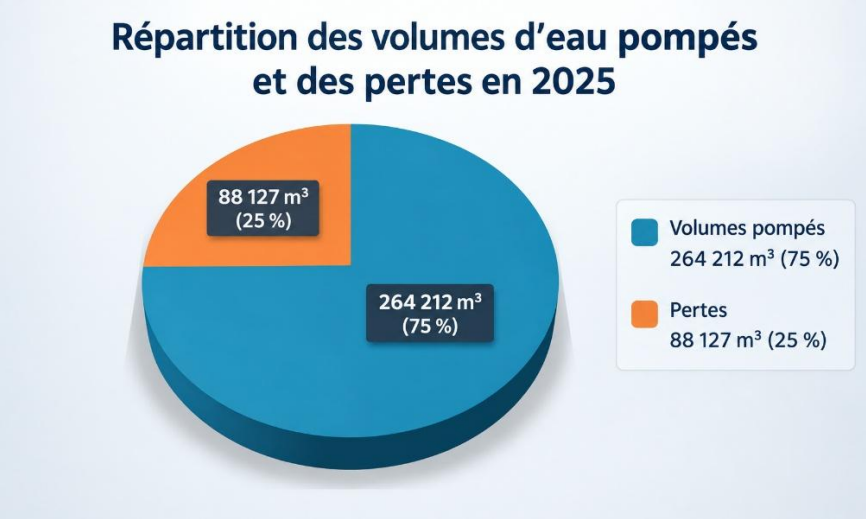
Pertes d'eau

C'est la différence entre le volume d'eau pompé et le volume utilisé sur le réseau :

Pertes = Volume d'eau pompé – volume d'eau comptabilisé

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE





D'où proviennent les pertes ?
Éléments de réponse

Défauts de comptage
Erreurs entre le volume relevé et le volume réellement transité par l'appareil de comptage. Sous-comptage des compteurs avec le temps.

Défauts d'enregistrement des compteurs
Pertes estimées entre **6 % et 10 %** dans un réseau bien entretenu. Remplacement conseillé des mécanismes tous les 15 ans.

Erreurs de lecture
Compteurs bloqués ou faussés, surdimensionnés ou mal installés. L'insensibilité aux petits débits entraîne une sous-estimation des volumes, surtout sur les compteurs de gros diamètres.

Gaspillages
Volumes perdus suite à un dysfonctionnement du service ou une erreur d'exploitation (ex. : rupture de canalisations en terrassement).

Consommations sans comptage
La défense incendie est la principale consommation sans comptage avec la grivèlerie.

Besoins du service des eaux
Purges du réseau, nettoyage de réservoirs... Ces volumes sont également considérés comme des consommations sans comptage. L'exploitant de Guerbigny les estime afin d'appréhender au plus juste les pertes.

Grivèlerie
Vol d'eau sur la défense incendie.

Fuites
Mauvaise étanchéité des canalisations, des joints de vannes mais surtout des branchements.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Indices linéaires

a) L'indice linéaire de pertes

Le rendement n'est pas toujours un indicateur pertinent pour apprécier l'état d'un réseau. Cet indice prend en compte les paramètres d'investissement à réaliser (renouvellement du réseau et mise en place de moyens complémentaires d'aide à la gestion) et coûts d'exploitation.
Après avoir quantifié les pertes du réseau, le calcul de l'indice précise le nombre de mètres cubes perdus par kilomètre et par an. Dans ce calcul les volumes utilisés non comptabilisés ne sont pas pris en considération.

Indice (en m³/j/km) = Pertes / Nombre de kilomètres de conduites / 365

Valeurs de référence de l'indice de pertes primaires (calculé hors branchement)

Indice de perte (m³/ jr/ km)	Réseau rural	Réseau intermédiaire	réseau urbain
BON	<1,5	<3	<7
ACCEPTABLE	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
MEDIOCRE	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
MAUVAIS	>4	>8	>15

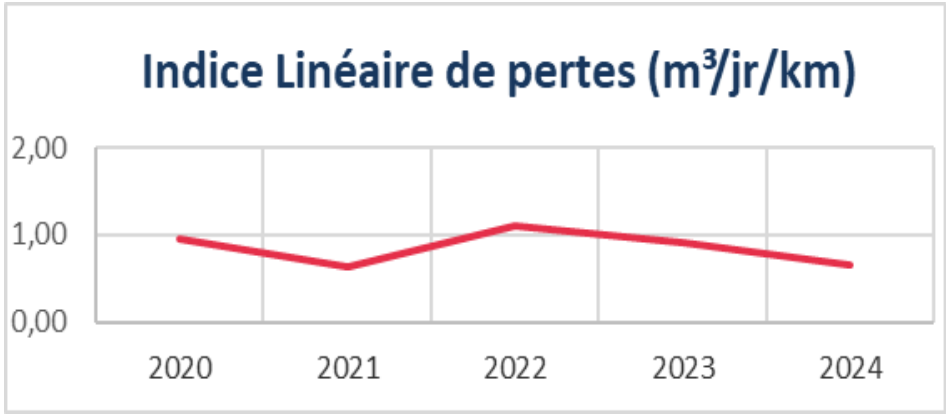


Figure 1: Tableau de référence des pertes linéaire de réseaux // Source : Agence de l'eau

D'après ce tableau de l'Agence de l'eau ; la valeur guide d'indice à suivre pour un réseau en milieu rural est d'au maximum 2,5 m^3/j/Km.
Depuis 2007 et jusqu'à aujourd'hui l'état du réseau s'est amélioré, avec un indice qui est passé de 2.43 m³/j/Km à 0.65m³/j/Km en 2024

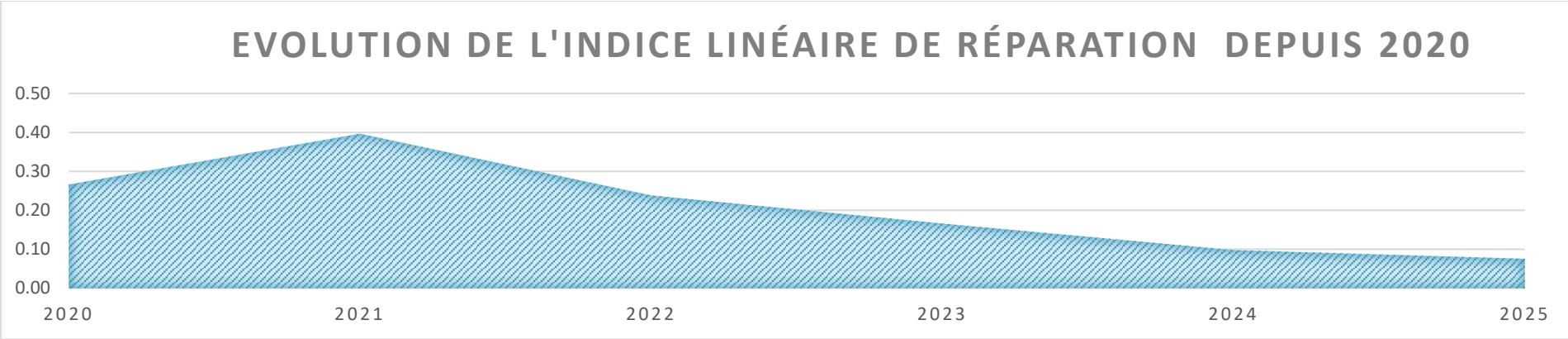
Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

b) Indice de réparation

C'est le rapport entre le nombre de fuites réparées annuellement et les branchements des abonnés.

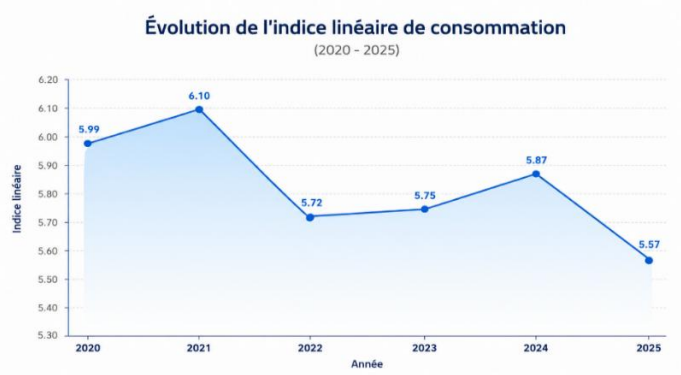
ILR = Nombre de fuites réparées annuellement x 100 / 4 712 branchements 2025

On observe une nette diminution des fuites depuis le début du mandat, liée à d'importants investissements sur le réseau.



c) Indice linéaire de consommation

Indice linéaire de consommation = Volume consommé / KM de réseau / 365



Indice linéaire de conso (ILC) (m³/jr/km)	Réseau en milieu rural	Réseau en milieu « semi-rural »	Réseau en milieu urbain
Valeur acceptable	<10	Entre 10 et 30	>30

Tableau des valeurs acceptable pour les différents types de réseaux –

Remarque : l'indice de consommation du S.I.A.E.P a toujours eu une valeur acceptable. Cet indice tend à baisser au fil des années car les abonnés font de plus en plus attention à leur consommation d'eau.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

LA QUALITE DE L'EAU

Rappel des lois

Une eau conforme à des exigences très strictes

En France, une eau **« propre à la consommation humaine »** doit respecter **54 critères de qualité**. L'exigence de cette réglementation vise à garantir la qualité **microbiologique**, physico-chimique et gustative de l'eau.

Une réglementation européenne et internationale

La réglementation française s'appuie sur les exigences minimales fixées par la **Directive européenne n°98-83/CE du 3 novembre 1998** relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, elle-même basée sur les recommandations de l'**Organisation Mondiale de la Santé** (OMS).

Une transposition en droit français

Ces exigences ont été transposées dans le **Code de la Santé Publique** aux articles R. 1321-1 à R. 1321-63 (modifié par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 et l'arrêté du 09 décembre 2015), puis appliquées par le **décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001** (consolidé par les décrets n°2003-461 et n°2003-462 du 21 mai 2003).

Un ensemble de textes pour encadrer le contrôle

Le contrôle de la conformité et l'information sur la qualité de l'eau sont régis par :

- Le **Code de la Santé Publique**, le **Code des Collectivités Territoriales** et le **Code de l'Environnement** ;
- **la loi n°92-3** du 3 **janvier 1992**, la loi n°2004-806 du 9 août 2004, la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 et la loi **n°2010-788** du 12 juillet 2010 ;
- **le décret n°2000-318** du 7 avril 2000 ;
- les **arrêtés** du 28 avril 2016, du 23 septembre 2016 et du 21 janvier 2010 ;
- **l'ordonnance du 22 décembre 2022** relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (transposition de la directive européenne du 16 décembre 2020 « directive eau potable »).

Une eau accessible à tous

Plus de **9 684 personnes** sur le territoire du S.I.A.E.P. bénéficient d'une eau du robinet de qualité. Le bon état sanitaire de cette eau dépend de la qualité de la nappe souterraine et du bon déroulement de toute la chaîne de production, du captage au robinet.

Trois mesures pour préserver la qualité de l'eau

Protection de la ressource en eau (périmètres de protection), traitement par chloration et entretien des réseaux. Des contrôles **réalisés** par l'Agence **Régionale de Santé** (ARS) et le responsable de la distribution d'eau **permettent de** Vérifier l'efficacité de ces dispositifs.

Les principales lois et réglementations

Directive européenne n°98-83/CE
du 3 novembre 1998
« relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine »

Recommandations de l'OMS
(Organisation Mondiale de la Santé)

Code de la Santé Publique
Articles R. 1321-1 à R. 1321-63
(modifié par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 et l'arrêté du 09 décembre 2015)
et décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001
(consolidé par les décrets n°2003-461 et n°2003-462 du 21 mai 2003)

Codes juridiques
Code de la Santé Publique,
Code des Collectivités Territoriales,
Code de l'Environnement

Lois
n°92-3 du 3 janvier 1992 (sur l'eau)
n°2004-806 du 9 août 2004 (relative à la politique de santé publique)
n°2006-1772 du 30 décembre 2006 (sur l'eau et les milieux aquatiques)
n°2010-788 du 12 juillet 2010 (portant l'engagement national pour l'environnement)

Décret n°2000-318 du 7 avril 2000
« relatif à la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales »

Arrêtés
du 28 avril 2016, du 23 septembre 2016
et du 21 janvier 2010

Ordonnance du 22 décembre 2022
relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
(transposition de la directive eau potable du 16 décembre 2020).

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Les normes

Une eau est potable quand elle respecte quelques paramètres : physico-chimique, substances toxiques et indésirables. (Source internet : [eau potable, traitement pour améliorer la qualité de l'eau, normes. (conseils-infos-batiment.fr)])

Paramètres phisico-chimiques

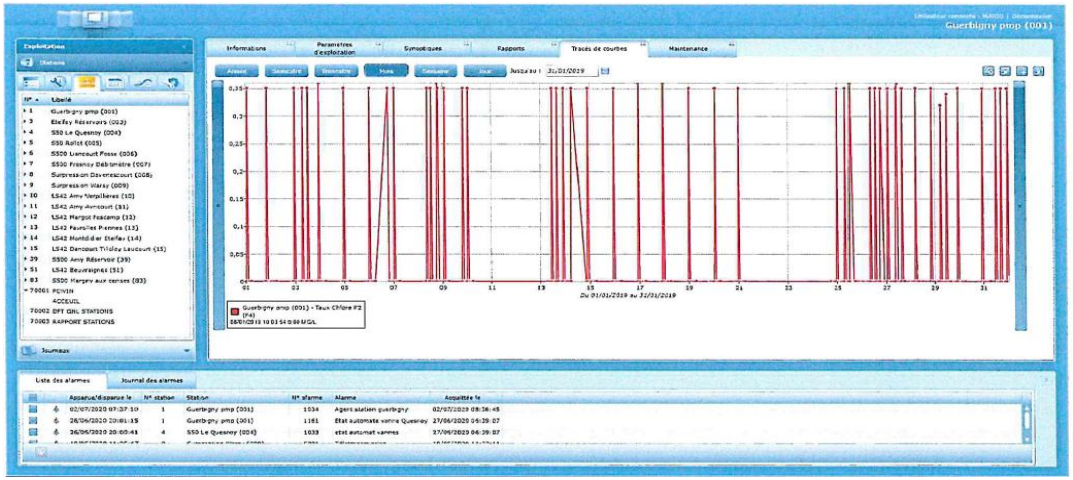
Paramètres	Normes Européennes
Aluminium (Al 3+) en mgr/L	max 0.2
Chlorures (Cl -) en mgr/L	max 200
Magnésium (Mg 2+) en mgr/L	max 50
pH	de 6.5 à 9
Potassium (K=) en mgr/L	max 12
Sodium (Na+) en mgr/L	max 150
Sulfates (S O-) en mgr	max 250

Substances toxiques

Paramètres	Normes Européennes
Arsenic (As) en µgr/L	max 10
Cadmium (Cd 2+) en µgr/L	max 5
Chrome soluble (Cr) en µgr/L	max 50
Cyanures (Cn -) en mgr/L	max 0.05
Mercure (Hg) en µgr/L	max 1
Nickel (Ni) en µgr/L	max 50
Phosphore (P) en mgr/L	max 5
Plomb 5Pb) en µgr/L	max 50

Substances indésirables

Paramètres	Normes Européennes
Ammonium (NH4+) en mgr/L	max 0.5
Argent (Ag +) en µgr/L	max 10
Cuivre soluble (Cu) en mgr/L	max 1
Fer soluble (Fe) en mgr/L	max 0.2
Fluorures (F -) en mgr/L	max 1.5
Manganèse (Mn) en mgr/L	max 0.05
Nitrates (NO 3-) en mgr/L	max 50
Nitrites (NO 2-) en mgr/L	max 0.1
Oxydabilité (O2 au KMn04) en mgr/L	max 5
Zinc (Zn 2+) en mgr/L	max 5



Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

ABONNES ET FACTURATION

Population desservie

Nombre total d'habitants par communes au 31/12/2025

Amy	420	Crapeaumesnil	229	Fransart	165	Laucourt	184	Rollot	766
Andechy	291	Damery	216	Fresnières	154	L'Echelle Saint Aurin	45	Rubescourt	132
Armancourt	33	Dancourt Popincourt	152	Fresnoy-les-Roye	295	Liancourt-fosse	294	Saulchoy	775
Assainvillers	138	Davenescourt	560	Goyencourt	99	Lignières les roye	145	Tilloloy	321
Avricourt	236	Erches	206	Grivillers	92	Margny aux cerises	261	Villers-les-Roye	288
Becquigny	110	Etelfay	351	Guerbigny	284	Marquivillers	192	Warsy	146
Beuvraignes	914	Faverolles	173	Hattencourt	309	Parvillers Le Quesnoy	247	**TOTAL**	**10 470**
Boussicourt	81	Fescamps	137	La Chavatte	63	Piennes Onvillers	398		
Bus la Mesiere	149	Fignières	145	Laboissière	135	Remaugies	139		

Détail des abonnés

Au 31/12/2025, le service public d'eau potable dessert : **4 712** abonnés sur un vaste territoire essentiellement rural.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés	4 852	4 878	4 906	4 929	4 720	4712

Tarification de l'eau

Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc...).
Le Comité Syndical fixe chaque année le montant de la part fixe (abonnement) et de la part consommation (prix au m^3).

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Décomposition du prix de l'eau

ABONNEMENTS ANNUELS (en € HT) - 2025	
Compteur Ø 15 mm	32.00
Compteur Ø 25mm	52.80
Compteur Ø 30 mm et +	66.00

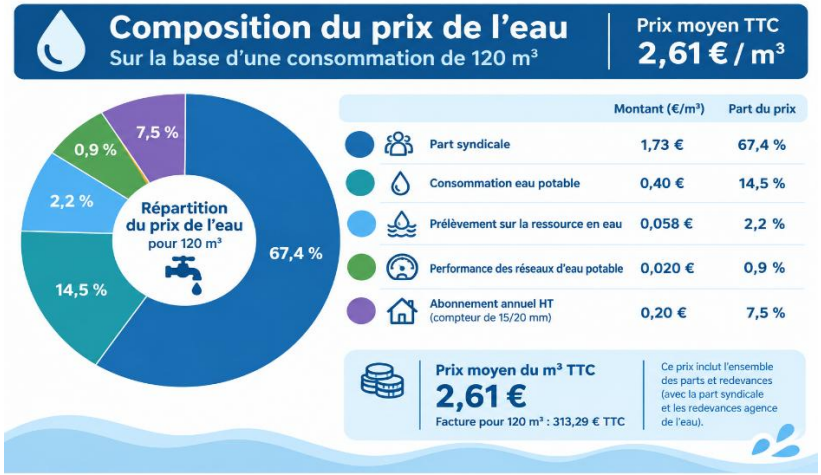
La part consommation

Prix du service de l'eau

Le prix du service de l'eau est facturé en fonction de la consommation, exprimée en m^3.
Actuellement, le prix de l'eau s'élève à 1,73 € par m^3.
L'évolution du prix de l'eau au cours des dix dernières années s'explique principalement par plusieurs facteurs. L'eau est une ressource de plus en plus précieuse et rare, que le S.I.A.E.P. doit préserver et protéger. À cela s'ajoute l'augmentation des coûts liés à la production et à la distribution de l'eau.

Redevances de l'agence de l'eau :

L'Agence de l'Eau est un établissement public. Sa mission est de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elle aide financièrement les collectivités locales à s'équiper. Elle perçoit auprès des abonnés :



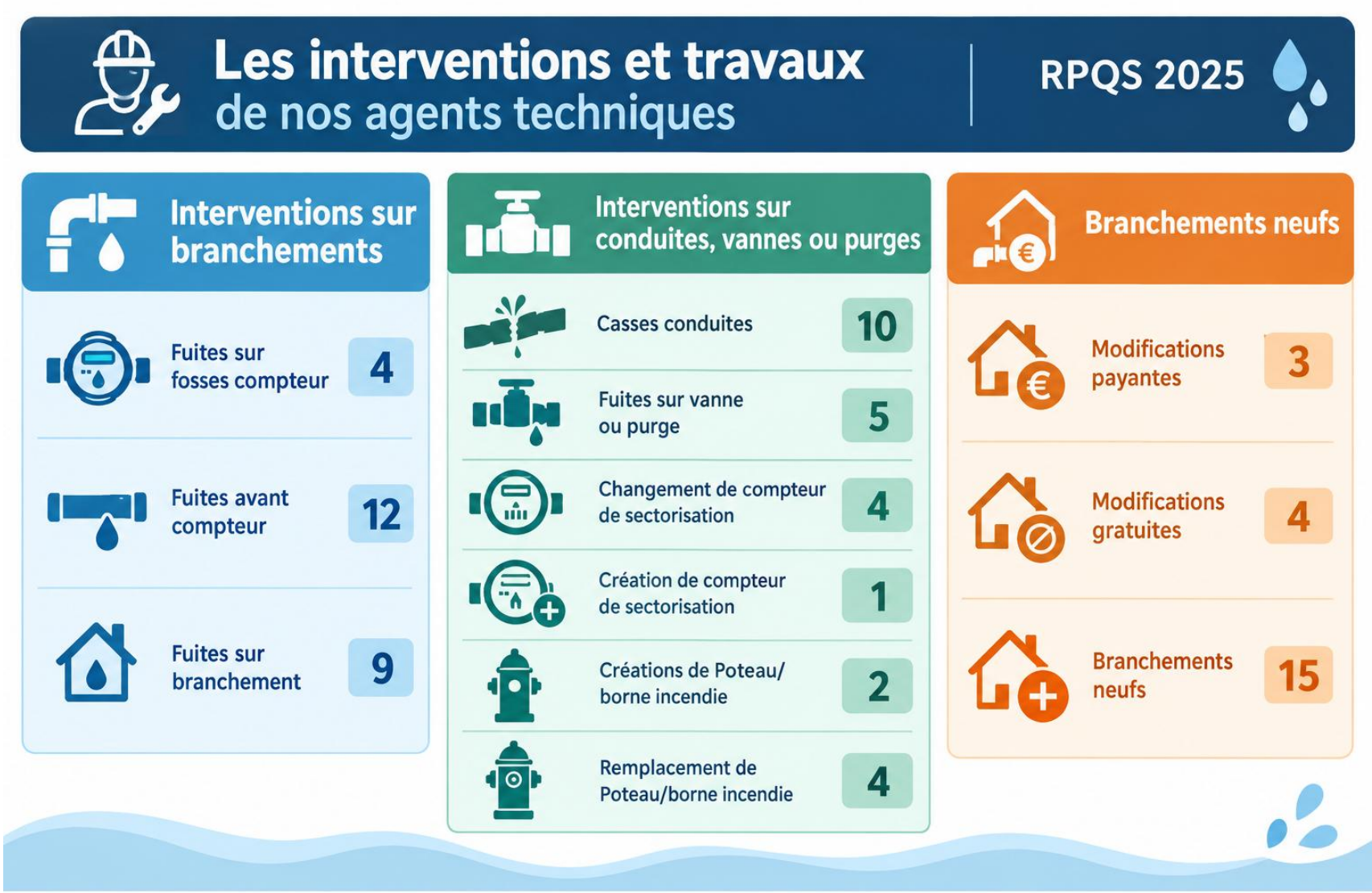
Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

	Base 2025-AE Artois Picardie	***Base 2025-AE Seine Normandie***
Part syndicale		
Prix m^3- HT et sans redevance	1.73 €	1.73 €
Part Agence de l'eau		
Consommation eau potable	0.40000 €	0.46000 €
Prélèvement sur la ressource en eau	0.05798 €	0.05798 €
Performance des réseaux d'eau potable	0.020 €	0.022 €
Prix moyen du m^3 HT Redevances agence de l'eau comprises sans abonnement	2.21 €	2.27 €
Part syndicale		
Abonnement annuel HT -Compteur de 15/20mm	32.00 €	32.00 €
	Prix TTC pour 120m^3	
Facture Eau Potable HT	296.96 €	304.40 €
Facture Eau Potable TTC	313.29 €	321.14 €
Prix moyen / m^3 TTC	**2.61 €**	**2.68 €**

Seule la commune de Fresnières dépend de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

DEPENSES ET TRAVAUX

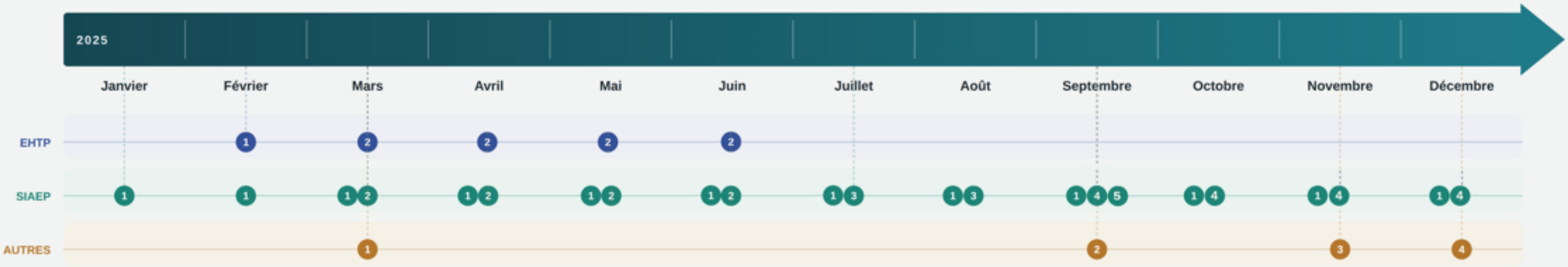


Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Frise chronologique 2025

SIAEP de Guerbigny — Prix et qualité du service de l'eau

Travaux EHTP · SIAEP · Travaux par autres entreprises



Détail des opérations

Travaux EHTP

1 FEVRIER
Margny-aux-Cerises
Réfection de 10 branchements, 3 vannes et 1 ventouse.

2 MARS A JUIN
Marquivillers
Remplacement de 2265 ml de canalisation en fonte grise DN100 par de la fonte ductile DN150, avec reprise des branchements.

SIAEP

1 JANVIER A DECEMBRE
Détection de fuite et travaux courants

2 MARS A JUIN
Relevé semestriel des compteurs (S1)

3 JUILLET ET AOUT
Renouvellement de compteurs

4 SEPTEMBRE A DECEMBRE
Relevé semestriel des compteurs (S2)

5 SEPTEMBRE
Remplacement de l'antibélier du forage 3

Travaux courants menés toute l'année : branchements neufs, fuites sur réseau, remplacement d'hydrants incendie, de vannes, de ventouses et de purges.

Travaux par autres entreprises

1 MARS
Amélioration de la télégestion
Par l'entreprise TECH60, pour davantage de dépannage à distance.

2 SEPTEMBRE
Mise aux normes électriques

3 NOVEMBRE
Réfection de toiture
Réfection complète de la toiture de l'atelier et entretien des autres toitures.

4 DECEMBRE
Télégestion du château d'eau d'Amy
Réfection complète et simplification de la télégestion du château d'eau de Amy.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

Prestations de contrôle des poteaux incendie

Le SIAEP de Guerbigny propose aux communes une prestation de contrôle des poteaux incendie.

Communes signataire de la convention de contrôle annuel ou biannuel de défense extérieure contre l'incendie.

Amy	**Etelfay**	**Liancourt-Fosse**
Andechy	Faverolles	Lignières-lès-Roye
Armancourt	Fescamps	Margny-aux-Cerises
Assainvillers	Fransart	Marquivillers
Avricourt	Fresnières	Parvillers Le Quesnoy
Becquigny	Fresnoy-lès-Roye	Piennes-Onvillers
Beuvraignes	Goyencourt	Remaugies
Boussicourt	Guerbigny	Rollot
Crapeaumesnil	Hattencourt	Rubescourt
Damery	La Chavatte	Tilloloy
Dancourt Popincourt	Laboissière	Villers-lès-Roye
Davenescourt	Laucourt	Warsy
Erches	L'Echelle Saint Aurin	









Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX

Travaux prévus en 2026

Projet de travaux de renouvellement de conduites fuyantes et vieillissantes et réhabilitation d'ouvrage :

TRAVAUX	COUT	DETR	Agence de l'Eau	AUTOFINANCEMENT
Fresnoy-lès-Roye	126 735.70€	0	0	126 735.70€
Amy	263 487.35€	0	0	263 487.35€
Rollot	200 109.35€	0	0	200 109.35€
Piennes-Onvillers	115 356.40€	0	0	115 356.40€
Guerbigny	298 911.45€	0	0	298 911.45€
TOTAL	**1 004 600.25€**	**0**	**0**	**1 004 600.25€**

Travaux prévus en 2027

TRAVAUX	COUT	DETR	Agence de l'Eau
Marquivillers /Armancourt	258000€ (devis 2024)	25%	0
Réhabilitation du réservoir de Rollot	± 600 000€	25%	Sur l'étanchéité uniquement (70%)

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

ANNEXES

Analyses - Info-factures établies par l'ARS

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE NORD SAS

Version AR-25-IC-161256-02(03/12/2025) Page 2/6

N° ech **25I059128-001** | Votre réf. (1) FORAGE 2 POMPE 1 SIAEP DE GUERBIGNY

Limites	D10 : Divers Eaux Potables		
Réglementation	Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique et Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine		
Température de l'air de l'enceinte	5°C	**Début d'analyse**	12/11/2025 19:16
Préleveur (1)	Prélevé par le client	**Code point de prélèvement**	IC000205121
Date de prélèvement (1)	12/11/2025 08:30	**Nom point de prélèvement**	collecte SIAEP DE GUERBIGNY
Date de réception	12/11/2025 19:05	**Commune**	GUERBIGNY

PARAMETRES PREALABLES		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXE2Z : Injection SPE - GC/MS Epichlorhydrine Dioxane Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Injection GC - Méthode interne					
ICMTX : Injection métaux Prestation réalisée par nos soins Injection ICP - NF EN ISO 11885					
LS3ZV : Injection ICP/MS Analyse soustraitée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Injection ICP -					
OBSERVATIONS IN SITU		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**
LS4P4 : Température de l'eau (in situ) (non accrédité) (1) Prestation réalisée par vos soins Technique [Donnée transmise par le client] -		non mesuré	°C		
MICROBIOLOGIE		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**
UM3D0 : Entérocoques intestinaux (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	*	< 1	ufc/100 ml	0	
UMLLE : Escherichia coli et bactéries coliformes (/100ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1:2000					
Bactéries coliformes	x	< 1	ufc/100 ml		0
Escherichia coli	x	< 1	ufc/100 ml	0	
UMRLK : Micro-organismes revivifiables 36°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	*	< 1	ufc/ml		
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	*	1	ufc/ml		
UMWGU : Spores de micro-organismes anaérobie sulfito-réducteurs (/100ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Numération - Filtration sur membrane - NF EN 26461-2	*	< 1	ufc/100 ml		0
DESINFECTANTS RESIDUELS		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**
ICCLK : Chlore total Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie [automatique] - NF EN ISO 7393-2	*	<0.05	mg/l		
ICCLX : Chlore libre Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie [automatique] - NF EN ISO 7393-2	*	<0.05	mg/l		
ESSAIS ORGANOLEPTIQUES		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**

Eurofins Hydrologie Nord SAS
Rue Maurice Caullery - ZI Douai Dorignies
FR-59500 Douai

tél. +33 3 27 86 95 87
fax

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 311 954 € RCS Douai 518 323 712 TVA FR 38 518 323 712 APE 7120B

Accréditation essais 1-2202 Site de Douai Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE NORD SAS

Version AR-25-IC-161256-02(03/12/2025) Page 3/6

N° ech **25I059128-001** | Votre réf. (1) FORAGE 2 POMPE 1 SIAEP DE GUERBIGNY

ESSAIS ORGANOLEPTIQUES		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IJ016 : Aspect / Couleur - Obs. visuelle Prestation réalisée par nos soins Méthode organoleptique - Observation visuelle					
Aspect		Limpide			
Couleur (examen visuel)		Absence			
IJ055 : Odeur / saveur à 25°C Prestation réalisée par nos soins Méthode organoleptique - Méthode interne		1		3	
PHYSICO-CHIMIE		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**
ICBHX : Carbone Organique Total (COT) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Technique [Oxydation Chimique / IR] - NF EN 1484	*	0.8	mg C/l		2
IC1ZA : pH à l'équilibre Prestation réalisée par nos soins Potentiométrie - NF EN ISO 10523		7.11			
IC4YL : Titre Alcalimétrique Complet (TAC) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne	*	28.7	°F		
IJ001 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Potentiométrie - NF EN ISO 10523					
pH à T°C	x	7.2	Unités pH		de 6.5 à 9
Température		20.5	°C		
IJ018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1	*	0.67	NFU		2
IC4YM : Dureté totale (TH) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne	*	30.5	°f		
IJK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Conductométrie - NF EN 27888	*	717	µS/cm		de 200 à 1100
EQUIL. CALCO-CARBONIQUE		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**
IJ030 : Anhydride carbonique (CO2) libre Prestation réalisée par nos soins Titrimétrie - NF T 90-011		22.00	mg/l		
IJA54 : Equilibre Calco-Carbonique Prestation réalisée par nos soins Calcul [méthode Legrand Poirier] - Legrand Poirier	•	A l'équilibre			>1 , 2
ANIONS		**Résultat**	**Unité**	**Limite qualité**	**Référence qualité**
IXDSS : Bromate Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 15061	*	<1.0	µg/l	10	
IC4YI : Nitrites Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	<0.01	mg NO2/l	0.5	
IC4YJ : Nitrates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	42.9	mg NO3/l	50	
ICN65 : Sulfate (SO4) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	15.8	mg/l		250

Eurofins Hydrologie Nord SAS
Rue Maurice Caullery - ZI Douai Dorignies
FR-59500 Douai

tél. +33 3 27 86 95 87
fax

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 311 954 € RCS Douai 518 323 712 TVA FR 38 518 323 712 APE 7120B

Accréditation essais 1-2202 Site de Douai Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE NORD SAS

N° ech **25I059128-001** | Votre réf. (1) FORAGE 2 POMPE 1 SIAEP DE GUERBIGNY

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
ANIONS					
IC4YH : Chlorure Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	24.9	mg/l		250
CATIONS		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX138 : Potassium (K) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 14911	*	5.3	mg/l		
IC99I : Ammonium Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	<0.05	mg NH4/l		0.1
METAUX		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
LSFE5 : Mercure (Hg) Analyse soustraitée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<0.01	µg/l	1	
LSFDS : Manganèse (Mn) Analyse soustraitée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	0.09	µg/l		50
LSFDY : Arsenic (As) Analyse soustraitée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	0.3	µg/l	10	
LSFFZ : Baryum (Ba) Analyse soustraitée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	39	µg/l		
LSFD3 : Bore (B) Analyse soustraitée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	26	µg/l	1500	
LSFDN : Sélénium (Se) Analyse soustraitée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	1.7	µg/l	20	
IC0QQ : Magnésium (Mg) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	11.87	mg/l		
ICPAL : Aluminium (Al) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<20.0	µg/l		< 200
ICPFE : Fer (Fe) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<20.0	µg/l		<200
ICPMN : Manganèse (Mn) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<15.0	µg/l		<50
IC0QR : Potassium (K) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	5.44	mg/l		
IC0QW : Calcium (Ca) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	108.92	mg/l		
IC0R2 : Sodium (Na) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	10.92	mg/l		200
PARAMETRES TOXIQUES		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IC0TN : Cyanures totaux Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Flux continu - NF EN ISO 14403-2	*	<10	µg/l	< 50	

Eurofins Hydrologie Nord SAS
Rue Maurice Caullery - ZI Doual Dorignies
FR-59500 Doual

tél. +33 3 27 86 95 87
fax

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 311 954 € RCS Doual 518 323 712 TVA FR 38 518 323 712 APE 7120B

Accréditation essais 1-2202 Site de Doual Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE NORD SAS

N° ech 25I059128-001 | Votre réf. (1) FORAGE 2 POMPE 1 SIAEP DE GUERBIGNY

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
PARAMETRES INDESIRABLES					
IJ859 : Fluorure Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Potentiométrie - NF T 90-004	*	0.27	mg/l	1.5	
COMPOSES ORGA. VOLATILS		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXG6X : Tetrachloréthylène et Trichloroéthylène Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 Calcul - NF EN ISO 10301	*	<0.100	µg/l		
IXN1A : Somme des Tri-Halo-Méthanes Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 Calcul - NF EN ISO 10301	*	<0.500	µg/l	< 100	
IXC3B : Epichlorhydrine Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	*	<0.03	µg/l	<0.1	
IXC47 : Bromodichlorométhane Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301	*	<0.50	µg/l		
IXC49 : Chloroforme (trichlorométhane) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301	*	<0.50	µg/l		
IXC4D : Tetrachloroéthylène Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301	*	<0.10	µg/l		
IXC4F : Trichloroéthylène Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301	*	<0.10	µg/l		
IXC4P : Bromoforme (tribromométhane) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301	*	<0.50	µg/l		
IXC4W : Dibromochlorométhane Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301	*	<0.20	µg/l		
IXC3M : 1,2-Dichloroéthane Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301	*	<0.10	µg/l		
IXC3P : Chlorure de vinyle Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301	*	<0.10	µg/l	< 0.5	
IXC56 : Benzène Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/MS [HES] - NF ISO 11423-1.	*	<0.20	µg/l	<1	
ACRYLAMIDE		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX104 : Acrylamide Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 Technique [ID - LC / MS / MS] - Méthode interne	*	<0.03	µg/l	0,1	
RADIOACTIVITE		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
RR002 : Activité alpha global Analyse soustraitée à Eurofins Eichrom Radioactivité COFRAC ESSAIS 1-6490 Technique [Compteur Proportionnel à Gaz] - NF EN ISO 10704 : 2019	*	<0.06	Bq/l		
RR003 : Activité bêta global Analyse soustraitée à Eurofins Eichrom Radioactivité COFRAC ESSAIS 1-6490 Technique [Compteur Proportionnel à Gaz] - NF EN ISO 10704 : 2019	*	0.190	Bq/l		
IX085 : Activité bêta attribuable au K40 Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul -		0.14	Bq/l		

Eurofins Hydrologie Nord SAS
Rue Maurice Caullery - ZI Doual Dorignies
FR-59500 Doual

tél. +33 3 27 86 95 87
fax

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 311 954 € RCS Doual 518 323 712 TVA FR 38 518 323 712 APE 7120B

Accréditation essais 1-2202 Site de Doual Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE

eurofins

EUROFINS HYDROLOGIE NORD SAS

Version AR-25-IC-161256-02(03/12/2025) Page 6/6

N° ech 25I059128-001 | Votre réf. (1) FORAGE 2 POMPE 1 SIAEP DE GUERBIGNY

RADIOACTIVITE		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
RR004 : Tritium Analyse sous-traitée à Eurofins Eichrom Radioactivité COFRAC ESSAIS 1-6490	*	<8	Bq/l		
Technique [Scintillation liquide] - NF EN ISO 9698 : 2019					

Philippe LACOSTE
Coordinateur(rice) Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.
NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.
Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.
Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : Il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.
(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Eurofins Hydrologie Nord SAS
Rue Maurice Caullery - ZI Douai Dorignies
FR-59500 Douai

tél. +33 3 27 86 95 87
fax

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 311 954 € RCS Douai 518 323 712 TVA FR 38 518 323 712 APE 7120B

Accréditation essais 1-2202
Site de Douai
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ZONE DE DISTRIBUTION : GUERBIGNY UDI

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. De plus, cette eau ne respecte pas les recommandations en ions perchlorates (paramètre sans limite réglementaire). Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : GUERBIGNY FORAGE 2 CAP, GUERBIGNY FORAGE 3 CAP, GUERBIGNY FORAGE 4 CAP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8261 personnes sur 36 communes (ANDECHY, ARMANCOURT, ASSAINVILLERS, BECQUIGNY, BEUVRAIGNES, BOUSSICOURT, BUS-LA-MESIERE, CHAVATTE (LA), DAMERY, DANCOURT-POPINCOURT, DAVENESCOURT, ECHELLE-SAINT-AURIN (L'), ERCHES, ETELFAY, FAVEROLLES, FESCAMPS, FIGNIERES, FRANSART, FRESNOY-LES-ROYE, GOYENCOURT, GRIVILLERS, GUERBIGNY, HATTENCOURT, LABOISSIERE-EN-SANTERRE, LAUCOURT, LIANCOURT-FOSSE, LIGNIERES, MARQUIVILLERS, PARVILLERS-LE-QUESNOY, PIENNES-ONVILLERS, REMAUGIES, ROLLOT, RUBESCOURT, TILLOLOY, VILLERS-LES-ROYE, WARSY). Le responsable des installations est : « SIAEP DE GUERBIGNY ». Pou ...

Quelques conseils

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/06/2026
UDI 080000577

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **43**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **40 mg/L**
Valeur maxi : **41,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **17 %**
Nombre de substances recherchées : **203**
Valeur maxi : **0,479 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **atrazine déséthyl ; chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl et 1 autre(s)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,207 mg/L**
Valeur maxi : **0,217 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES — Présence en quantité notable

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **11 microgramme/L**
Valeur maxi : **11 microgramme/L**

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **34,9 °F**
Valeur maxi : **36 °f**

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale de la Somme - 556 Avenue Willy Brandt, 59777, Euralille
www.hauts-de-france.ars.sante.fr 0 809 40 20 32 ars-hdf-sse80@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200096030-20260929-DCS2026_26-DE